

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

2024-2026



SOMMAIRE

EN PRÉAMBULE [01]

**LE CONTEXTE GÉNÉRAL DANS
LEQUEL S'INSCRIT NOTRE SDSF [05]**

**LA FAÇON DONT NOUS AVONS
ÉLABORÉ CE SCHÉMA [11]**

**LE BILAN QUE NOUS DRESSONS
DU SCHÉMA 2019-2023 [15]**

**NOTRE REGARD SUR LE TERRITOIRE
ET LES FAMILLES [29]**

NOS PRINCIPES FONDATEURS [41]

LES AMBITIONS QUE NOUS PORTONS [45]

CE QUE NOUS FAISONS DÉJÀ [55]

**LA FAÇON DONT NOUS ALLONS
TRAVAILLER ENSEMBLE [61]**

GLOSSAIRE [66]

Parentalité
Soutien **PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS**
INNOVATION Parents Besoins **SERVICE DE QUALITÉ**
Autonomie des jeunes Jeunesse Créativité
DÉVELOPPEMENT CIBLÉ Nouveaux acteurs
Coordonner **Enfants** Continuité Simplifier
Accompagner **RÉPONSES ADAPTÉES**
ALLER-VERS Interconnaissance **FAMILLE**
DIVERSIFIER Petite enfance
Mutualisation Université populaire de parents
CONTINUITÉ DES PARCOURS Action Elus
DÉCIDEURS ENGAGÉS Efficacité **SOLUTIONS NOUVELLES**
Pérenne **FORMATION** Informer Services
ENGAGEMENT Equitable
Publics concernés Échanger **Essaimage**
Ensemble Orienter **COOPÉRATION**
Hybridation **MAILLAGE TERRITORIAL**
COMPLÉMENTARITÉ Expérimenter
Paroles
Inspiration **IMAGINER** Impliquer
Insertion Incubation

EN PREAMBULE

ÉDITORIAL DE M. LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

L'ordonnance 2021-611 du 19 mai 2021 a généralisé le schéma départemental de services aux familles en dotant chaque département d'un comité dont l'installation était jusque-là facultative.

La gouvernance du SDSF a été renforcée par un décret du 14 décembre 2021, en précisant notamment le caractère partenarial.

Un premier schéma avait été installé en Saône-et-Loire (2016-2018) avec 5 orientations et 38 actions, dont le bilan avait mis en exergue un partenariat déjà bien constitué, un intérêt partagé pour la démarche et la réalisation de plusieurs actions dont la mise en place d'un pôle ressources handicap ou l'organisation de journées dédiées pour les professionnels.

Fort des premiers enseignements tirés du dispositif initial, un deuxième a été négocié avec moins d'actions, une approche plus décloisonnée et infra départementale. Ainsi, le schéma initialement prévu pour la période 2018-2022 a été prorogé d'une année afin de permettre la réalisation de certaines actions interrompues ou retardées du fait de la pandémie liée à la Covid 19.

Le bilan de ce dernier document cadre que nous terminons aujourd'hui, est à la fois positif et prospectif. Il est positif en termes de réalisations, qui sans toutes les citer, ont une importance indéniable pour la vie des familles : La création de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), le travail sur l'invisibilité des jeunes filles dans les quartiers prioritaires ou encore la valorisation du métier d'assistant maternel. Il est prospectif dans son approche pluridisciplinaire et son impact sur l'ensemble du département en tenant compte des spécificités de tous les territoires. L'approche plurielle nous conduit à prendre en compte toutes les facettes de l'existence d'une famille, la communication, la parentalité, la prise en compte des jeunes, la professionnalisation des personnels accompagnants jusqu'à la dimension emploi avec la levée des freins. L'ajustement aux territoires permet de répondre le plus précisément possible aux attentes des personnes.

Le prochain schéma (2024-2026) s'organisera autour de trois axes : axe territoires, axe professionnels et axe publics avec des actions évolutives afin d'actualiser les réponses aux besoins exprimés en temps réel.

Ce travail de grande qualité a été réalisé en partenariat. Son adaptation aux évolutions de la société permet de maintenir l'exigence nécessaire à la réalisation de projets structurants pour nos concitoyens et j'y suis très sensible. Il est effectivement indispensable de prendre en compte les grands projets qui, bénéficiant d'un solide partenariat, vont devoir s'articuler pour accompagner les personnes quelle que soit leur situation familiale, sociale et économique, je pense au Pacte local des solidarités, à France Travail, à la protection de l'enfance et bien entendu au schéma départemental de services aux familles.



Yves SEGUY
Préfet de Saône-et-Loire

TÉMOIGNAGES DES SIGNATAIRES DU SCHEMA



André ACCARY

Témoignage d'André ACCARY, vice-président du CDSF, Président du Conseil Départemental

Au-delà de ses compétences obligatoires en matière de prévention et de protection de l'enfance, le Département de Saône-et-Loire a fait le choix depuis plusieurs années de mener une politique volontariste d'accompagnement des acteurs qui interviennent dans le soutien à la parentalité et l'accueil des jeunes enfants. Aussi, c'est avec intérêt que la collectivité s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre des premiers schémas des services aux familles, et qu'elle participera pleinement à la déclinaison de ce nouveau schéma dit de 3ème génération. Les interventions coordonnées des différents partenaires permettront d'aller plus loin dans la déclinaison de réalisations concrètes, au bénéfice des familles, des enfants et des jeunes, sur l'ensemble du territoire départemental.

Témoignage d'Isabelle JOST, vice-présidente du CDSF, en tant que Présidente du Conseil d'administration de la Caf

En tant que secrétaire du Cdsf et animateur du schéma, la Caf de Saône-et-Loire est particulièrement fière de la dynamique partenariale engagée au titre du précédent schéma, et des réalisations concrètes qu'elle a permises, pour améliorer en permanence les services proposés aux 50 000 familles du département.

L'élaboration de ce schéma a été l'occasion d'un travail collaboratif qui a mobilisé chaque organisme partenaire et chacun des acteurs concernés. Il a permis de définir une vision des ambitions portées par ce schéma : c'est une vision simple, claire, partagée et ancrée dans les réalités de notre territoire. Il a permis aussi de définir la façon dont nous souhaitons travailler ensemble demain et mobiliser nos énergies communes, au service de ces ambitions.

Je souhaite ainsi à ce troisième SDSF qu'il soit véritablement un cadre de référence et de travail utile pour que nous continuions - ensemble - à proposer une offre globale, concertée et toujours d'une meilleure qualité en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, et qu'il complète ainsi utilement les actions que la Caf, ainsi que chacun des acteurs mobilisés, entreprend déjà au quotidien sur le sujet.



Isabelle JOST



Stéphanie DUMOULIN

Témoignage de Stéphanie DUMOULIN, vice-présidente du CDSF, en tant que représentante des collectivités

Le schéma départemental des services aux familles 2024-2026 est essentiel. Il permet aux collectivités, et à tous les acteurs concernés, de s'interroger sur les nouveaux enjeux à venir, les besoins des familles et ceux des professionnels. Il permet de conforter des dispositifs qui ont fait leur preuve, ou d'innover et d'accompagner au mieux les porteurs de projets ou les élus dans le déploiement de leurs actions.



Dominique BOSSONG

Témoignage de Dominique BOSSONG, président de la MSA, signataire du schéma

A la MSA Bourgogne nous sommes convaincus que ce schéma 3ème génération permettra à nouveau à chaque signataire de conjuguer ses compétences afin d'apporter une offre globale et concertée au service de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Nous ne pouvons que nous engager résolument dans cette dynamique et cette volonté "d'aller vers" que nous déclinons au quotidien et qui nous permet d'agir de manière efficace en direction des populations de nos territoires agricoles et ruraux.



Liliane MENISSIER

Témoignage de Liliane MENISSIER, Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale de Saône-et-Loire, signataire du schéma

L'Education nationale s'inscrit pleinement dans le schéma départemental des services aux familles qui permet la synergie des dynamiques départementales, par l'articulation des politiques éducatives et d'accompagnement éducatif afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins des élèves et des familles s'inscrivant dans les réalités locales. L'accompagnement proposé à l'enfance et à la jeunesse par les acteurs de l'Education nationale engage plus largement les familles, le tissu associatif et les partenaires institutionnels, autour d'enjeux transversaux que le schéma permettra d'articuler et de rendre plus efficaces. Les différentes actions seront ainsi plus explicitement mises au service d'objectifs partagés, pour une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence des ambitions éducatives départementales.

SIGNATURE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

MERCREDI 7 FÉVRIER 2024



Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités

Yves Séguy



André Accary

Isabelle Jost

Cécile Aladame

Représentante des
collectivités territoriales

Stéphanie Dumoulin



Dominique Bossong

Armelle Rutkowski



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Liliane Ménissier



**LE CONTEXTE GÉNÉRAL
DANS LEQUEL
S'INSCRIT NOTRE SDSF**

LE CONTEXTE GÉNÉRAL DANS LEQUEL S'INSCRIT NOTRE SDSF

Préfigurés en 2014 et généralisés en 2018, les schémas départementaux des services aux familles répondent à la nécessité, pour l'ensemble des acteurs, d'adapter leurs interventions aux besoins spécifiques des territoires et de les articuler dans un cadre partagé, pour en renforcer l'impact et l'efficacité.

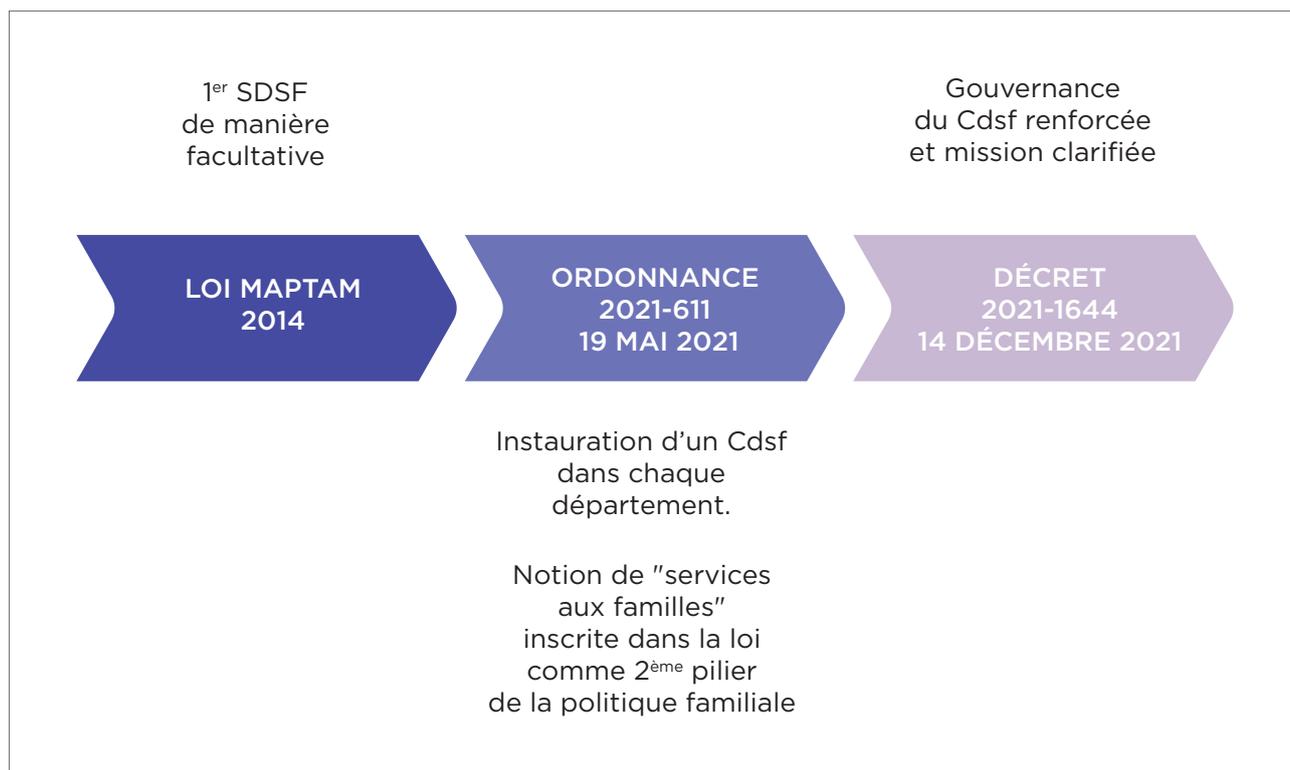
Ils sont la pierre angulaire des services aux familles sur les territoires *"depuis la grossesse jusqu'au 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents"*.

Ces schémas visent ainsi à :

- renforcer l'égalité réelle des chances ;
- réduire les inégalités sociales et territoriales, afin de créer des conditions favorables pour le développement des enfants et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des parents.

Dans ce cadre, ils poursuivent un objectif général de coordination des acteurs et d'articulation des politiques publiques, et s'inscrivent dans des dynamiques partenariales d'investissement social.

Les schémas départementaux des services aux familles disposent désormais d'une base légale et voient leurs modalités de gouvernance précisées.





L'ordonnance N°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles définit en effet pour la première fois, à un niveau législatif, la notion de "services aux familles" :

Elle définit les "services aux familles" comme le deuxième pilier de la politique familiale, au côté des aides financières (monétaires et fiscales). Elle précise qu'il s'agit notamment des modes d'accueil du jeune enfant et des dispositifs de soutien à la parentalité.

Ce deuxième pilier vise à "répondre aux besoins des familles et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de

leurs parents" (Art.L.112-2 du Code de l'Action sociale et des familles).

Cette ordonnance instaure également le Cdsf (Comité départemental des services aux familles) défini comme une "instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles" (Art. L.214-5 du Code de l'Action sociale et des familles).

Le décret N°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel (pris en application de l'ordonnance du 19 mai) vient préciser des éléments sur le Cdsf.

Il prévoit concrètement que le Comité départemental :

- étudie toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité et propose, dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles, les mesures permettant de favoriser leur maintien et leur développement.
- organise la coordination des actions de ses membres en vue d'en améliorer l'efficacité en matière :
 - > de développement et de maintien des services aux familles, d'accompagnement et d'information des assistants maternels agréés et des candidats potentiels à ce métier.
 - > d'information et d'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité.
 - > de coopération entre professionnels aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services.
 - > de formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
 - > et d'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
- recueille auprès des services du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales, de la Caisse de mutualité sociale agricole, des agences locales pour l'emploi et des organismes chargés de l'insertion des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi toutes données permettant de réaliser un suivi des actions visant à favoriser l'accès des personnes en situation d'insertion professionnelle à des solutions d'accueil pour leurs enfants.
- formule des propositions, notamment en matière de partenariats, destinées à faciliter l'accès dans le département des enfants de ces familles à des modes d'accueil.

- établit un schéma départemental des services aux familles pluriannuel et évalue sa mise en œuvre. Ce schéma comporte :
 - > Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de formation professionnelle initiale et continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.
 - > Un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
 - > Des indicateurs communs à tous les départements, fixés par arrêté du ministre chargé de la famille.

Il définit la composition du Cdsf

- Il comprend **37 membres** assurant une représentation élargie, intégrant à la fois des acteurs impliqués au quotidien auprès des familles, aux compétences variées et des bénéficiaires des services aux familles.
- Les **mandats** sont exercés pour 6 ans, à titre gratuit, et corrélés aux élections municipales.
- Une présidence est confiée au Préfet de département et 3 vice-présidences sont instituées : le président du conseil départemental (ou un conseiller départemental désigné par lui), un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département (désigné par l'association départementale des maires) et le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales (ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci).
- Un rôle de secrétariat est confié à la Caf.

La circulaire ministérielle du 21 juillet 2022 (circulaire DGCS/SD2C/2022/163) a, quant à elle, précisé les modalités de fonctionnement du Cdsf et l'organisation de ses travaux.

Elle invite également les Cdsf, dans la mise en œuvre de leurs missions, à tenir compte des orientations nationales définies par :

- Le ministre chargé de la famille lors de la conférence nationale des services aux familles

Cette conférence réunit au moins une fois par an les représentants nationaux des membres des comités départementaux de services aux familles, en vue notamment d'élaborer une synthèse nationale de leurs activités dans l'année écoulée ;

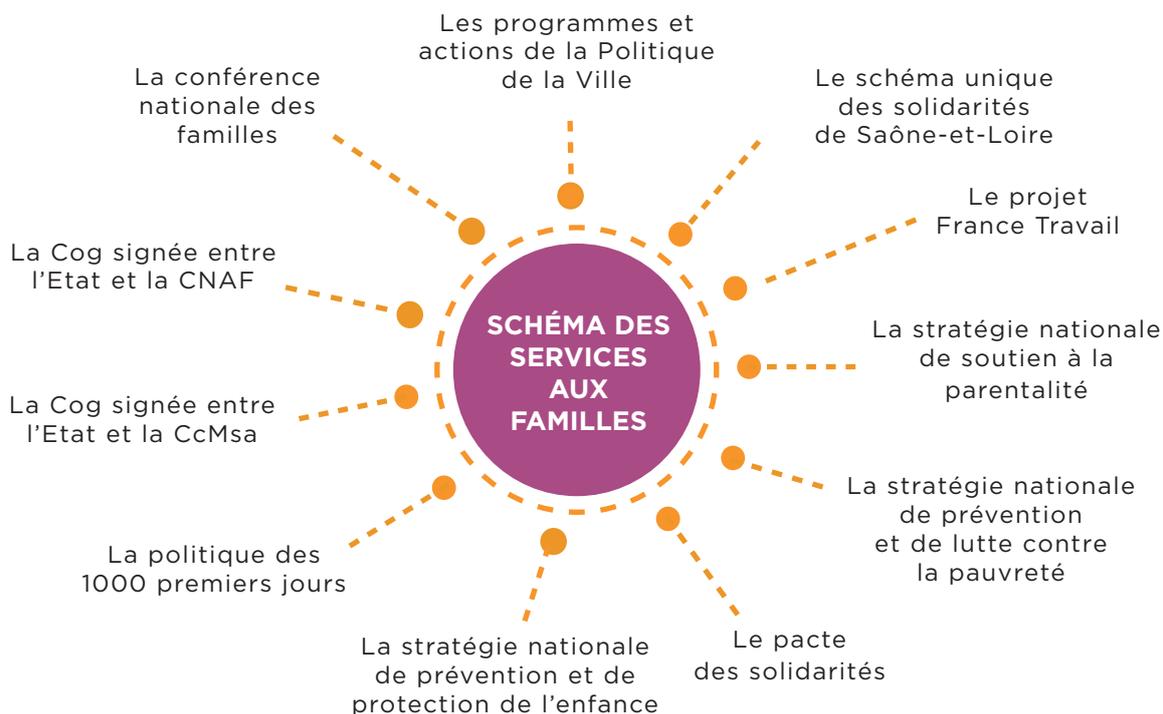
- Les conventions d'objectifs et de gestion (Cog) signées entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) d'une part, et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CcMsa) d'autre part, et leurs déclinaisons. Elles fixent les priorités et les objectifs nationaux partagés par l'Etat et les caisses de Sécurité sociale en matière de développement quantitatif et qualitatif des services aux familles ainsi que les moyens associés ;

- Les stratégies et plans gouvernementaux, en particulier la politique des 1 000 premiers jours, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Snplp), la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (Snppe), la Stratégie nationale de soutien à la parentalité ;

- Les priorités pluriannuelles d'action en matière de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile prévues par l'article L.2111-1 du code de la santé publique issu de la loi N°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, fixées par le ministre chargé de la santé en concertation avec les représentants des départements ;

- Les programmes et actions relevant de la politique de la ville et plus généralement de la politique de cohésion des territoires, à l'exemple des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (Anct), tels que les Cités éducatives du programme Petite enfance et Education, Action Coeur de ville, Petites villes de demain, Nouveaux lieux/Nouveaux liens ou des plans exceptionnels tels que "Marseille en grand".

LE SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES DÉCLINE LOCALEMENT LES AMBITIONS DES DIFFÉRENTES POLITIQUES PARTENARIALES



Au-delà de ces démarches identifiées par la circulaire ministérielle de 2022, nous serons attentifs à la bonne articulation de ce schéma avec les autres démarches nationales en cours ou en émergence, notamment avec le Pacte des Solidarités.

EN SYNTHÈSE

Un schéma départemental des services aux familles est un document qui vise à élaborer **une politique familiale partagée**, pour améliorer le quotidien des familles.

C'est un outil qui permet à l'ensemble des acteurs locaux de la politique familiale de réaliser un **diagnostic commun** puis d'élaborer un **plan d'action concerté** avec la mise en cohérence des moyens pour déployer une offre adaptée aux besoins des familles, grâce à une meilleure coordination des acteurs.

Dans ce contexte, le Cdsf exerce 3 rôles principaux :

1

INSTANCE DE RÉFLEXION, DE CONSEIL, DE PROPOSITION ET DE SUIVI

pour soutenir le maintien, le **développement** et l'amélioration de la qualité des services aux familles.

2

RECUEILLE LES DONNÉES ET ÉMET DES PROPOSITIONS

afin de favoriser l'accès des personnes en difficulté ou en situation d'**insertion professionnelle**.

3

ORGANISE LA COORDINATION DES MEMBRES DU CDSF

afin d'améliorer l'**efficacité** des actions portées dans les champs du SDSF.

Ce comité s'appuie sur une **représentation élargie**, miroir de la diversité des acteurs et bénéficiaires des services aux familles.

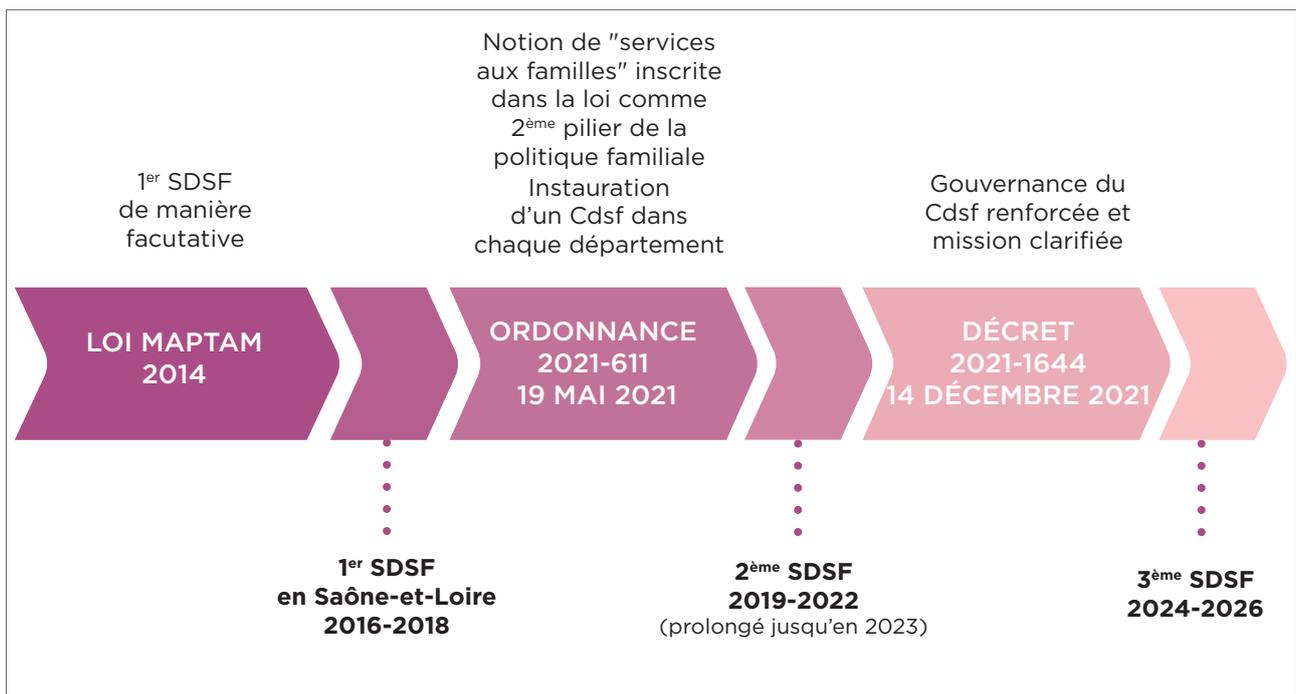


**LA FAÇON DONT NOUS
AVONS ÉLABORÉ CE SCHÉMA**

LA FAÇON DONT

NOUS AVONS ÉLABORÉ CE SCHÉMA

En Saône-et-Loire, ce schéma des services aux familles est un schéma de 3^{ème} génération. Dans son élaboration, et dans une logique d'amélioration continue, nous avons souhaité nous appuyer sur l'expérience acquise à l'occasion des 2 précédents schémas.



Dans le département, le Cdsf est désormais installé :

- un arrêté du 19 septembre 2022 en définit sa composition ;
- une réunion d'installation s'est tenue le 27 septembre 2022.

NOTRE SCHÉMA DE "1ÈRE GÉNÉRATION" (2016-2018)

Il comportait 5 **orientations** (et 38 actions) :

- 1 Développer l'offre et corriger les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant et de services et actions de soutien à la parentalité
- 2 Mieux répondre aux besoins des familles et en particulier, des familles vulnérables et leur faciliter l'accès aux services de la petite enfance et de soutien à la parentalité
- 3 Améliorer l'information des familles et des acteurs locaux (professionnels et élus) en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
- 4 Améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre existante en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
- 5 Améliorer la connaissance

Le **bilan** que nous avons réalisé avait mis en exergue :

- Un intérêt partagé pour la démarche ;
- La réalisation de nombreuses actions (au titre des réalisations emblématiques de ce 1er schéma, peuvent par exemple être citées la mise en place d'un pôle ressources handicap ou l'organisation de journées dédiées pour les professionnels) ;
- Un partenariat renforcé ;
- Mais des pistes de progression, notamment autour de la communication, de l'amélioration de l'approche décloisonnée ou de la nécessité d'une vision infra-départementale.

NOTRE SCHÉMA DE 2^{ÈME} GÉNÉRATION

Forts du bilan du schéma 2016-2018, nous avons adapté le mode de pilotage et d'animation du schéma pour :

- Impulser plus fortement ambitions, objectifs et actions ;
- S'inscrire dans une visée encore plus pragmatique, avec des actions plus opérationnelles et des niveaux d'action à l'échelle infra départementale ;
- En améliorer la visibilité et en renforcer le suivi ;
- Intégrer, au sein de la gouvernance, de nouveaux partenaires et impliquer plus fortement les différents financeurs.



Nous avons conçu ce 2^{ème} schéma autour d'un nombre d'actions resserré (22), articulées autour de 4 ambitions transverses :

- Assurer un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles ;
- Faciliter l'accès aux services et l'implication des publics ;
- Accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services ;
- Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité, dans une logique d'inclusion sociale.

Ce schéma de 2^{ème} génération devait initialement couvrir la période 2018-2022.

Mais, le Cdsf a acté, en octobre 2022, une prolongation d'un an pour permettre de :

- Finaliser différentes actions, la mise en œuvre de certaines ayant pu être ralenties au moment de la crise Covid ;
- Réaliser, en 2023, un bilan en profondeur de ce schéma de 2^{ème} génération et un travail de préparation du 3^{ème} schéma.

L'ÉLABORATION DE CE SCHÉMA DE 3^{ÈME} GÉNÉRATION

Pour élaborer ce schéma de 3^{ème} génération, nous nous sommes appuyés sur :

- **Un bilan des 22 actions du schéma** et leurs impacts pour les familles : le bilan de ces actions est détaillé dans les pages suivantes.
- **Un bilan du mode de fonctionnement du schéma, qui a été un axe de travail important**, en considérant que la qualité du fonctionnement est essentielle à la bonne réalisation des actions et est également le reflet de l'envie de chacun de les faire aboutir.
- **Un diagnostic du territoire**, sur la base de données quantitatives. Nous avons en effet décidé de ne pas effectuer de recueil de la parole et du regard des partenaires et des familles, contrairement à 2018, pour 3 grandes raisons :

Simplicité : l'année 2023 a été une année de mobilisation forte de chacun d'entre nous et de nombre de nos partenaires sur d'autres sujets (par exemple : le Schéma départemental unique des solidarités pour le Département, ...);

Continuité : il nous a semblé que les éléments de diagnostic posés en 2018 restaient largement structurants à ce jour pour guider nos actions ;

Complémentarité : de nombreux partenaires sont dans les différents groupes de travail, et la composition du Cdsf est désormais davantage le miroir de la diversité des acteurs et des bénéficiaires des services aux familles, nous permettant d'avoir en permanence un regard sur les besoins des familles.

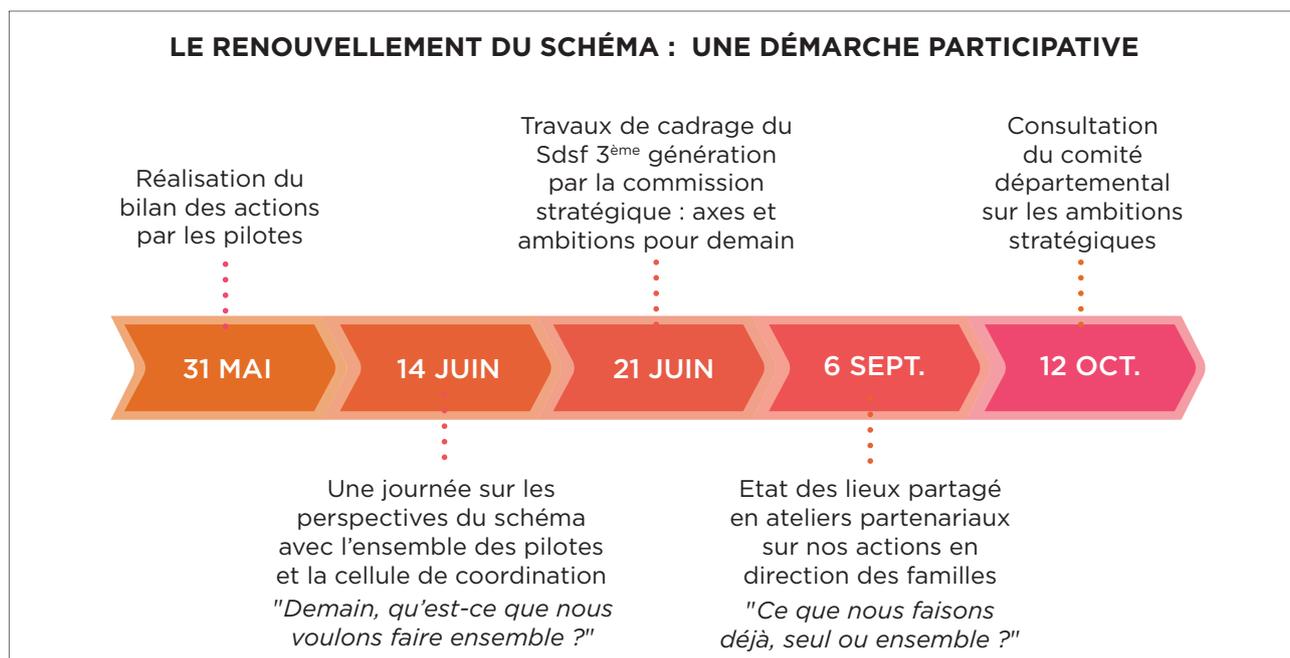
- **Un travail de projection**, avec un recueil de la vision de chacun autour de 2 questions clé : *"Demain, quels services voulons-nous offrir aux familles de Saône-et-Loire ?"* et *"Comment allons-nous nous y prendre pour y parvenir ?"*

Nous avons souhaité inscrire ce travail d'élaboration dans une large démarche de concertation et mobilisation, traduisant concrètement la volonté des différents partenaires, associés à sa réalisation, d'agir pour l'accessibilité et l'amélioration des services aux familles.

L'année 2023 a ainsi été jalonnée de nombreux temps de travail sur le sujet, mobilisant les différents acteurs du schéma (pilotes, cellule de coordination, commission stratégique, Cdsf) :

Le schéma est ainsi le fruit :

- d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, services de l'Etat, Département, Caf, Msa, Education nationale, associations, ...
- d'une consultation du comité départemental.





**LE BILAN QUE NOUS DRESSONS
DU SCHÉMA 2019-2023**

LE BILAN QUE NOUS DRESSONS

DU SCHÉMA 2019-2023

En 2023, nous avons mobilisé l'ensemble des acteurs principaux du schéma (pilotes, cellule de coordination et commission stratégique), pour recueillir leur parole et dresser le bilan de nos coopérations, au titre du 2ème schéma des services aux familles, sur la période 2019-2023.

Nous avons souhaité effectuer ce travail de bilan à travers 2 regards complémentaires :

- Un regard sur nos modalités de fonctionnement (cadre d'action, modalités de gouvernance, implication de chacun des acteurs, ...)
- Un regard sur nos réalisations et leurs impacts pour les familles.

LE BILAN DU PARTENARIAT ET DE NOS MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Nous avons cherché avec ce 2ème schéma à renouveler nos modes d'animation et de pilotage, pour :

- Impulser plus fortement ambitions, objectifs et actions ;
- Améliorer la visibilité et renforcer le suivi du schéma.

Le bilan réalisé démontre que la dynamique partenariale attendue et l'engagement de chacun des acteurs, à tous niveaux, a été au rendez- vous.

Sur la période, ce sont en effet :



4 réunions du
comité départemental

7 réunions de la
commission stratégique

14 réunions de la
cellule de coordination



20 pilotes et copilotes,
d'institutions différentes

148 réunions
des groupes de travail

280 personnes
impliquées dans
des groupes de travail



La création
d'un **logo**
départemental,
symbole d'un
partenariat
dynamique
et actif

Au-delà de ces données chiffrées, l'écoute des acteurs impliqués a mis en avant :

- Le caractère vivant du schéma, avec beaucoup d'échanges et de rencontres ;
- Sa vraie prise en compte des réalités locales et des besoins des territoires ;
- Une réelle dynamique de partenariat et de coopération ;
- Des pistes d'amélioration possibles autour notamment d'une meilleure synergie des dispositifs, d'une implication renforcée sur le sujet du maillage territorial des services aux familles, sur la mobilisation de financements dédiés et sur la sanctuarisation de temps pour la mise en œuvre du schéma, sur le nombre d'actions qui gagnerait à être réduit et priorisé ou sur le renforcement de la visibilité du schéma.



LE BILAN DE NOS RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations montre qu'une très grande majorité des 22 actions prévues par le schéma a été réalisée :



11 actions
sont
terminées



5 sont en cours
et s'inscrivent
dans la durée



3 actions
sont
initiées

3 actions ont été annulées (soit moins de 15 %), et à regret, mais dans un souci de pragmatisme.

LES 11 ACTIONS TERMINÉES SONT LES SUIVANTES

1	Soutenir les actions Enfance Jeunesse
2	Consolider les dispositifs de soutien à la parentalité
3	Valoriser le métier d'assistant maternel
4	Mettre en place des services aux familles itinérants
5	Formaliser une procédure départementale de communication envers les parents par les établissements scolaires.
6	Créer un réseau des Promeneurs du Net Parentalité
7	Lancer une démarche concertée des appels à projets à destination des jeunes de 16 à 25 ans
8	Impulser un réseau départemental des opérateurs des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
9	Étudier la problématique de l'invisibilité des jeunes filles et des femmes dans les quartiers QPV
10	Favoriser la création de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
11	Développer des actions de prévention sur les violences éducatives ordinaires (VEO)

5 ACTIONS RESTENT EN COURS ET S'INSCRIVENT DANS UNE TEMPORALITÉ PLUS IMPORTANTE QUE CELLE DU SCHÉMA

1	Assurer une répartition et un taux de couverture territorial équitable en matière d'accueil Petite Enfance.
2	Renforcer l'entraide entre parents par la création d'une Université Populaire de Parents.
3	Encourager et soutenir la création d'instances de participation des jeunes à la vie démocratique et sociale locale.
4	Mettre en place un réseau des professionnels Enfance/Jeunesse et élargir la transversalité de leurs actions et des réseaux.
5	Améliorer la qualité des accueils collectifs de mineurs par une qualification adaptée des encadrants.

3 ACTIONS SONT INITIÉES

1	Favoriser le développement d'accueils en horaires atypiques pour la garde d'enfants de moins de 6 ans.
2	Déployer une démarche qualité de l'accueil collectif de la Petite enfance.
3	Créer une offre de service "Répît parental" pour les parents en situation de fragilité.

LES 3 ACTIONS ANNULÉES SONT LES SUIVANTES

1	Créer un dispositif de financement pour faire émerger des projets portés par les parents
2	Réaliser une étude de besoins concernant les parents en situation de handicap
3	Diffuser des outils de traduction pour les publics qui ne maîtrisent pas ou peu le français

Sur un plan plus qualitatif, ce schéma a permis la réalisation, ou la mise en route, de plusieurs actions emblématiques, parmi lesquelles peuvent notamment être citées :

- **Le travail engagé sur les crèches Avip** : il a permis d'impulser d'une vraie dynamique partenariale entre Pôle emploi, la Caf, le Conseil départemental, les collectivités, ... Si les résultats sont encore modestes (4 crèches Avip sur le département), l'augmentation de l'offre a été rapide, le partenariat est désormais établi et les perspectives de développement plutôt encourageantes.
- **L'impulsion d'un réseau départemental autour des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité** : l'offre de formation, d'information et de mise en réseau a répondu aux attentes des professionnels. En effet, la très grande majorité des gestionnaires a répondu présent en participant et en s'impliquant dans les journées de formation puis en venant à la journée départementale qui a lancé le réseau. Ces résultats invitent à poursuivre dans cette voie, sur d'autres dispositifs.
- **La mise en œuvre d'une université populaire des parents** : elle est véritablement emblématique de la volonté d'associer les publics aux sujets qui les concernent. Cette action a en effet été réalisée par des parents et pour des parents, ce sont par exemple eux qui ont choisi la thématique de recherche sur laquelle ils ont souhaité travailler.
- **La réalisation d'une étude de la problématique de l'invisibilité des jeunes filles et des femmes dans les quartiers Politique de la Ville** : cette démarche de recherche action incarne vraiment l'attention portée aux besoins spécifiques de certains publics et/ou certains territoires. Elle a concerné un large public et a produit de nombreuses actions.
- **La réussite d'un premier appel à projet en direction des jeunes** : au-delà de la qualité des projets qui en découlent, il a également été l'occasion de travailler pour et avec les jeunes eux-mêmes, par une vraie démarche de concertation et de co-construction, dans toutes les étapes et composantes de l'appel à projet.

Les tableaux des pages suivantes détaillent, par ambition du schéma, le bilan des actions : ils précisent les résultats des réalisations entreprises et de premières analyses de leurs impacts sur les familles.

Ambition 1 : assurer le maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles

ACTION CONCERNÉE	LIVRABLES ATTENDUS	RÉSULTATS	IMPACTS
<p>ACTION N°1</p> <p>Assurer une répartition et un taux de couverture territorial équitables en matière d'accueil de la petite enfance</p>	<p>Développer des places d'accueil petite enfance</p>	<p>évolution des places d'accueil en collectif et en individuel</p> <p>Nombre de places en micro-crèches PAJE : 2020 : 387 places 2022 : 540 places</p> <p>Nombre de places en EAJE PSU : 2020 : 2 073 2022 : 2 098</p> <p>Nombre d'assistants maternels en activité : 2020 : 2 727 2022 : 2 397</p> <p>Capacité d'accueil chez les assistants maternels : 2020 : 11 764 places 2022 : 10 566 places</p>	<p>Création de 178 places de crèches</p> <p>153 en micro-crèches PAJE 25 en EAJE PSU</p> <p>5 Epci ont vu leur taux de couverture augmenter.</p> <p>Une baisse de 330 places chez les assistants maternels</p>
<p>ACTION N°2</p> <p>Soutenir les actions Enfance et jeunesse en favorisant la logique "d'aller vers les jeunes"</p>	<p>Expérimenter sur un territoire une méthodologie de développement de "l'aller vers les jeunes"</p>	<p>Expérimentation menée avec les partenaires sur le territoire Sud Bourgogne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Près de 100 jeunes différents concernés par l'expérimentation, essentiellement des jeunes de 12 à 16 ans. - Des projets réfléchis avec les jeunes (exemple : création d'une Junior Association, semaine thématique ou local ado) - De nouveaux partenariats avec le collège, la mission locale,...
<p>ACTION N°3</p> <p>Consolider les dispositifs de soutien à la parentalité</p>	<p>Lancer un appel à projet annuel CLAS</p> <p>(Re)dynamiser les Laep</p> <p>Améliorer la posture des accueillants en Laep</p> <p>Mieux faire connaître l'activité de médiation familiale</p>	<p>72 questionnaires</p> <p>2 créations de Laep : Charolles et Tournus 14 Laep sur le département</p> <p>5 sessions de formation de 3 jours</p> <p>Des supports de communication en cours de finalisation</p>	<p>4 196 enfants accompagnés</p> <p>984 familles différentes 1 218 enfants différents</p> <p>75 nouveaux accueillants ont été formés</p> <p>882 médiations familiales réalisées</p>

ACTION CONCERNÉE	LIVRABLES ATTENDUS	RÉSULTATS	IMPACTS
ACTION N°3 (SUITE) Consolider les dispositifs de soutien à la parentalité	Réaap : un appel à projets "Parents71" annuel	204 dossiers déposés 169 dossiers financés	6 079 familles différentes ont participé aux actions
	Réaap : les journées départementales	6 journées organisées	325 participations de professionnels
	Réaap : mieux communiquer sur le réseau	Création du nom du réseau départemental > "Parents71" Création de la page Facebook	625 abonnés sur la page Facebook
	Réaap : remobiliser les réseaux autour d'un projet commun / soirées théâtre "Parents solo et ses marmots" à destination des familles	8 soirées théâtre pour aborder par réseau local la question de la monoparentalité	70 partenaires mobilisés 410 personnes ont vu la pièce
ACTION N°4 Valoriser le métier d'assistant maternel	Production et diffusion de la fiche métier pour et par les conseillers Pole emploi	Pas de retours connus	

Ambition 2 : faciliter l'accès aux services et l'implication des publics

ACTION CONCERNÉE	LIVRABLES ATTENDUS	RÉSULTATS	IMPACTS
ACTION N°8 Créer un réseau des Promeneurs du Net Parentalité	Expérimenter la création d'un réseau PDN parentalité	Expérimentation en cours jusqu'à fin 2023	4 Promeneurs du Net Parentalité recrutés avec une perspective de 3 nouveaux PDN fin 2023
ACTION N°10 Renforcer l'entraide entre parents par la création d'une Université Populaire de Parents	Créer une Université Populaire de Parents	Démarrage en juillet 2021 Constitution d'un groupe de 9 parents Rencontre une fois par mois avec le groupe Séminaire de 3 jours fin novembre 2022 à Annecy	Implication et engagement des parents qui ont défini la question de la recherche : <i>"Comment donner un véritable pouvoir d'agir aux parents pour l'épanouissement de nos enfants en tenant compte de leur environnement (écrans, etc...) ?"</i>

ACTION CONCERNÉE	LIVRABLES ATTENDUS	RÉSULTATS	IMPACTS
ACTION N°11 Lancer une démarche concertée des appels à projets à destination des jeunes	Lancer un appel à projets pour les jeunes	9 projets financés et réalisés 41 jeunes mobilisés 4 partenaires en soutien et 6 associations de jeunes mobilisées	Création d'associations de jeunes Emergence de nouveaux événements et d'actions sur le territoire Un travail partenarial Caf / SDJES renforcé Des liens forts créés avec les jeunes

Ambition 3 : Accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et de la complémentarité entre les services

ACTION CONCERNÉE	LIVRABLES ATTENDUS	RÉSULTATS	IMPACTS
ACTION N°13 Impulser un réseau départemental des CLAS	Formation pour tous les gestionnaires de CLAS	2 sessions de 2 jours à destination des coordinateurs 6 journées à destination des animateurs	20 coordinateurs et 86 animateurs ont participé à ces temps de formation
	Journée départementale des CLAS	En 2023 : 1ère journée départementale des gestionnaires Clas à Montceau-les-Mines	20 gestionnaires présents sur 22 80 participants : coordonnateurs, animateurs et bénévoles
ACTION N°15 Améliorer la qualité des accueils collectifs de mineurs par une qualification adaptée des encadrants	Elaborer un plan de formation continue des animateurs en ACM	9 journées de formation sur des thématiques différentes	280 personnes formées (dont 140 stagiaires en présentiel, et autant par visioconférence)
	Inciter les collectivités à se saisir de la dynamique attachée au PEDT-Plan mercredi	2 nouveaux PEDT pour 2023	
	Communiquer sur les aides financières proposées au BAFA et BAFD	Webinaire sur les aides Caf en direction des jeunes Création et communication d'un support d'information récapitulatif des aides financières BAFA et BAFD	

Ambition 4 : Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité dans une logique d'inclusion sociale

ACTION CONCERNÉE	LIVRABLES ATTENDUS	RÉSULTATS	IMPACTS
<p>ACTION N°18</p> <p>Etudier la problématique de l'invisibilité des jeunes filles et des femmes dans les Quartiers Politique de la Ville via une recherche action</p>	<p>Réaliser une étude sur l'invisibilité des jeunes filles et des femmes dans les Quartiers Politique de la Ville</p>	<p>Étude réalisée qui a permis d'objectiver la situation au niveau départemental et dans chaque quartier (lieux de socialisation, niveaux d'insertion sociale et professionnelle...), de placer le débat dans l'espace public et de définir un plan d'action</p>	<p>L'égalité femmes-hommes a été inscrite comme axe prioritaire transversal dans les 4 contrats de ville concernés (territoires Grand Chalon et CUCM) 6 % de la dotation consacré à la thématique en 2022 et 2023 (120 000 €) 25 projets financés en 2022 et 2023 Plus de 700 bénéficiaires de ces actions en 2022 (dont 385 femmes, en majorité 26-64 ans)</p>
<p>ACTION N°19</p> <p>Favoriser la création de crèches à vocation d'insertion professionnelle</p>	<p>Développer les crèches Avip</p>	<p>En 2022 : - appel à projet lancé - création d'un comité de labellisation - 3 nouvelles labellisations</p> <p>Au 31/12/2022 : 4 crèches labellisées sur le département, soit 8 places dédiées au dispositif : - 2 à Montceau - 2 à Mâcon - 3 à Autun - 1 à Verdun-sur-le-Doubs</p>	<p>En 2022 : - 13 familles orientées - 5 enfants accueillis - 4 personnes ont trouvé un emploi en contrats à durée déterminée</p> <p>En 2023 (1er semestre) : - 16 familles orientées vers le dispositif - 6 enfants accueillis</p>
<p>ACTION N°22</p> <p>Développer des actions de prévention sur les Violences Educatives Ordinaires</p>	<p>Déploiement d'une exposition itinérante</p>	<p>Exposition accueillie dans 16 EAJE et un service d'accueil familial de Mâcon Beaujolais Agglomération</p>	<p>223 parents concernés 131 professionnelles touchées</p>
	<p>Elaboration d'un plan de formation</p>	<p>8 journées de formation sur l'ensemble du département</p>	<p>96 professionnels des services de la petite enfance et du soutien à la parentalité formés</p>
	<p>Sensibilisation des professionnels EAJE</p>	<p>Information aux EAJE en journée départementale</p>	<p>75 professionnels concernés</p>
	<p>Sensibilisation des professionnels</p>	<p>Interventions de sensibilisation auprès des professionnels du service social départemental de Mâcon, des cadres du territoire de Montceau, des EAJE de l'ADMR de Tournus</p>	<p>70 professionnels concernés</p>



LE REGARD DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES SUR NOTRE 2ÈME SCHÉMA : "À VOUS LA PAROLE !"

En complément du bilan de nos modalités et de fonctionnement et du bilan des actions entreprises, et compte tenu de l'essence même de ce schéma (partenarial et mobilisateur de nombreux acteurs) il nous a semblé important - comme nous avons d'ailleurs eu l'occasion de le faire lors de la plupart des comités départementaux - de donner la parole à différentes parties prenantes.

Ce sont ainsi un élu, un professionnel, un parent et un jeune qui ont accepté de nous livrer leur regard sur ce dernier schéma :

<p>1 Axe "Maillage territorial" : regard d'une élue, Madame Stéphanie Dumoulin, Présidente de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne et maire de Chauffailles, sur la création et le développement d'un service sur son territoire.</p>	<p>3 Axe "Accompagner les professionnels" : regard de David Desroches, chef de service Enfance-Jeunesse à la Ville de Saint-Rémy sur la formation organisée spécifiquement pour les animateurs et coordonnateurs du dispositif du CLAS.</p>
<p>2 Axe "Accès aux services et implication des publics" : regard de Justine Auduc, une jeune femme qui a répondu à l'appel à projet à destination des Jeunes et qui a pu réaliser son projet "Vélodyssée".</p>	<p>4 Axe "Les besoins spécifiques des publics" : parole d'un parent, Mélissa, qui a retrouvé un emploi grâce au dispositif des crèches AVIP.</p>

Regard d'une élue, **STÉPHANIE DUMOULIN**,
Présidente de la Communauté de communes
Brionnais Sud Bourgogne



1

Dans quel contexte votre action s'est-elle inscrite ?

La Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne (CC BSB) a signé une convention territoriale globale avec la Caf en 2019. Notre politique jeunesse était à réinventer dans sa globalité : la Caf nous a proposé de nous intégrer à sa réflexion dans le cadre du Sdsf sur cette thématique et notamment sur la notion "d'aller vers" notamment en direction des jeunes en territoire rural.

Dans le cadre de cette expérimentation, quels services/instances ont été créés sur votre territoire ?

Au lancement, nous avons développé des actions hors les murs, avec un bilan mitigé. C'est avec l'ouverture d'un local ados à l'automne 2021 et notre offre de mobilité que nous avons vu une réelle adhésion des jeunes au projet.

Notre animatrice, grâce à la prestation de service "PS jeunes", a ainsi pu développer de nombreux projets permettant aux jeunes de s'investir et d'être acteurs : construction de nouveaux noyaux jeunes avec le Conseil communautaires jeunes, création d'une association junior.

Cette forte mobilisation des 13/14 ans, c'est le point gagnant pour notre service.

Selon vous, quels sont les leviers dont vous avez besoin pour développer ce type de services ?

La création du local jeunes a été un levier important. Cela a permis d'être identifié comme un espace à eux plus en autonomie, indépendant de l'accueil de loisirs enfants.

Avoir un personnel référent permet aussi d'asseoir une confiance et une légitimité auprès des jeunes. Le facteur encadrement a un rôle essentiel, il faut qu'il communique une envie, un réel dynamisme. L'engagement des équipes est primordial.

Selon vous, quels sont les freins pour développer ce type de service/instance ?

Pour notre territoire rural et étendu, la mobilité est le plus grand frein.

Sans une offre de transport (minibus, ramassage de porte à porte), nous aurions une mobilisation moindre. Cela induit des frais supplémentaires mais c'était nécessaire.

Pour développer notre activité, il faut toujours penser et renforcer la mobilité.

La délocalisation d'actions engendre une autre problématique de locaux adaptés non existants en milieu rural.

En conclusion, quels en sont les bénéfices pour les habitants ?

Grâce à des éléments fédérateurs et mobilisateurs auprès des jeunes, notre objectif de recréer une dynamique autour de nos services est aujourd'hui atteint. Pour cela, il faut du temps car la démarche doit s'inscrire dans la durée.

Plus globalement, cela a permis le développement de la vie sociale, de créer de la vie ensemble en dehors des instances plus formelles et de répondre aussi à un besoin de reconnaissance envers les jeunes.



Regard d'une jeune femme, **JUSTINE AUDUC**, membre de l'association "Ca tient la route" et lauréate du projet "La Vélodyssée" dans le cadre de l'appel à projets jeunes 2022

Qu'est-ce que cette expérience t'a apportée (personnellement et/ou collectivement) ?

Elle a été très enrichissante. Grâce à ce projet et la création de notre association "Ca tient la route", nous avons pu découvrir non seulement de nouvelles régions, des paysages divers tout en sensibilisant les individus à l'échelle locale.

Nous avons également pris conscience de la réelle chance que nous avons de vivre dans le confort. En effet, tout au long du voyage, nous avons dormi sous tente (*bivouac*), sans accès direct à l'eau et électricité.

Nous devons planifier nos repas simples mais complets à l'avance pour anticiper nos achats et respecter notre budget.

Cette expérience nous a fait prendre conscience de l'importance de préserver notre environnement [...] malheureusement détérioré par le tourisme, la surconsommation (*déchets, pollution notamment*).

Est-ce que cela a eu un impact sur ton quotidien ?

Cette expérience a profondément changé notre quotidien. Nous sommes plus vigilants sur notre consommation en achetant des produits de seconde main, en ayant une réflexion sur leur impact environnemental et leur réelle utilité. Ce projet nous a fait grandir en ayant une vision plus ancrée dans la préservation de l'environnement : notre terrain de jeu.

Nous avons d'autres projets en tête, comme notamment de petites aventures (randonnées) en "slow travel".

Qu'est-ce que tu retiens de tout cela ?

Cette expérience nous a permis de nous lancer dans un mode de voyage responsable à travers une très belle piste cyclable. Nous avons découvert le "bikepacking", en voyageant avec le minimum. Enfin, nous sommes très reconnaissants envers tous les partenaires qui nous ont permis de réaliser ce projet et sensibiliser à notre échelle les individus à un mode de vie plus responsable.



Regard d'un professionnel, **DAVID DESROCHES**, chef de service enfance jeunesse, des affaires scolaires à la ville de Saint-Rémy (*coordinateur Clas*)

Que vous ont apporté concrètement ces formations dans la construction de votre projet (perspectives d'évolution, écriture) ?

Dans le cadre du dispositif Clas, la Caisse d'allocations familiales a proposé 2 formations en 2022 animée par Céméa Bourgogne Franche-Comté.

La première, d'une durée de 2 jours, à destination des 22 coordinateurs Clas a permis de mieux appréhender le nouveau référentiel national de financement du dispositif et de

mutualiser leurs pratiques.

La seconde, dispensée aux animateurs Clas, a permis d'aborder l'approche de la pédagogie de détour ("Apprendre autrement"). Elle nous a conforté sur le contenu des séances déjà mises en place à Saint-Rémy et qui correspond bien aux attendus du dispositif et du public.

Que vous ont apporté concrètement ces formations dans votre posture d'accompagnement des enfants et des parents ?

L'entrée parentalité est essentielle pour mener à bien ce dispositif. Il s'agit de proposer aux parents plus de rencontres et de temps

d'échanges. A titre d'exemple, à Saint-Rémy, les parents peuvent venir 15 mn avant la fin de la séance pour partager un moment de lecture autour des contes. Cela permet aux parents et enfants de se poser avant de rentrer à la maison.

Quant à l'offre d'accompagnement éducative et culturelle proposée aux enfants tout au long de l'année, elle est en accord avec les attendus du référentiel.

Au quotidien, ces formations ont-elles produit des changements dans vos pratiques ? Lesquels ?

Suite à la formation "Apprendre autrement", de nouvelles pistes de jeux et apports ont été mis en place (jeux de stratégie, jeux en autonomie, jeux d'expression). Et la construction des séances a été également repensée et réadaptée avec notamment la mise en place de la météo des émotions "*Comment vous allez aujourd'hui ?*" et du découpage de la séance (ouverture du cartable, du cahier de texte, temps de lecture, temps de jeux, conte...).

Parole d'un parent, **Mélissa**, maman d'un enfant de 2 ans, qui a retrouvé un emploi grâce au dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) à Autun.

J'ai intégré le dispositif AVIP cette année. J'avais déjà mis mon fils à la crèche Bel Gazou, mais de manière occasionnelle car il n'y avait pas de place pour un accueil régulier. J'ai échangé avec la directrice de la crèche, qui m'a orientée vers ma conseillère Pôle Emploi. C'est comme cela que j'ai pu intégrer AVIP.

Mon travail consiste à faire l'entretien de locaux, j'ai donc des horaires flexibles et pas forcément avec les mêmes horaires tous les jours. Les démarches ont été assez simples à mettre en place pour je puisse bénéficier d'une place d'accueil. Ça a été très facilitateur pour moi, et ça m'a permis d'avoir plus d'heures de travail, et surtout de pouvoir les accepter, car je savais que mon enfant pouvait être pris à la crèche.

Je suis toute seule pour élever mon fils et je n'ai pas d'autres solutions de garde. Je travaille maintenant 3 à 4 jours par semaine, et environ 5 ou 6 heures par jour. Je devrais pouvoir bénéficier du dispositif jusqu'à ce que mon fils rentre à l'école l'année prochaine. Sans cela, je n'aurais pas pu travailler de cette manière avant qu'il aille à l'école.

Qu'en avez-vous retenu ?

La formatrice nous a confortés dans notre vision des choses à savoir : ne pas faire l'école après l'école, passer au maximum par du contenu ludique, solliciter des parents à s'intégrer au dispositif, privilégier les temps d'échanges et conviviaux, s'adapter aux profils de chaque enfant. Les séances doivent être structurées avec de vrais objectifs

Quels sont vos besoins aujourd'hui concernant ce dispositif ?

Nous avons 3 types de besoins : des temps d'échanges avec d'autres animateurs. Des autres communes pour un partage des pratiques, des participations à des temps de formation sur l'approche de la parentalité (connaissances des dispositifs et des professionnels) et des projets communs autour de propositions de fil conducteur/thématique pour les collectifs d'enfants pendant toute l'année scolaire.





**NOTRE REGARD SUR
LE TERRITOIRE ET LES FAMILLES**

NOTRE REGARD SUR LE TERRITOIRE ET LES FAMILLES

Les diagnostics du territoire et des habitants sont multiples. Dans ce contexte, nous avons souhaité élaborer un diagnostic qui ne soit pas redondant avec la documentation existante, et qui soit, pour chacun d'entre nous, un **document de référence utile, synthétique et facile d'accès.**

Dans cet objectif, il nous a semblé important qu'il soit :

- Synthétique ;
- Plus visuel que littéraire ;
- Véritablement centré sur les problématiques traitées par le schéma : petite enfance / enfance / jeunesse / parentalité ;
- Concentré sur des données qui interpellent et invitent à l'action, et pas guidé par une recherche d'exhaustivité.

Il vise ainsi à dessiner dans les pages qui suivent un portrait :

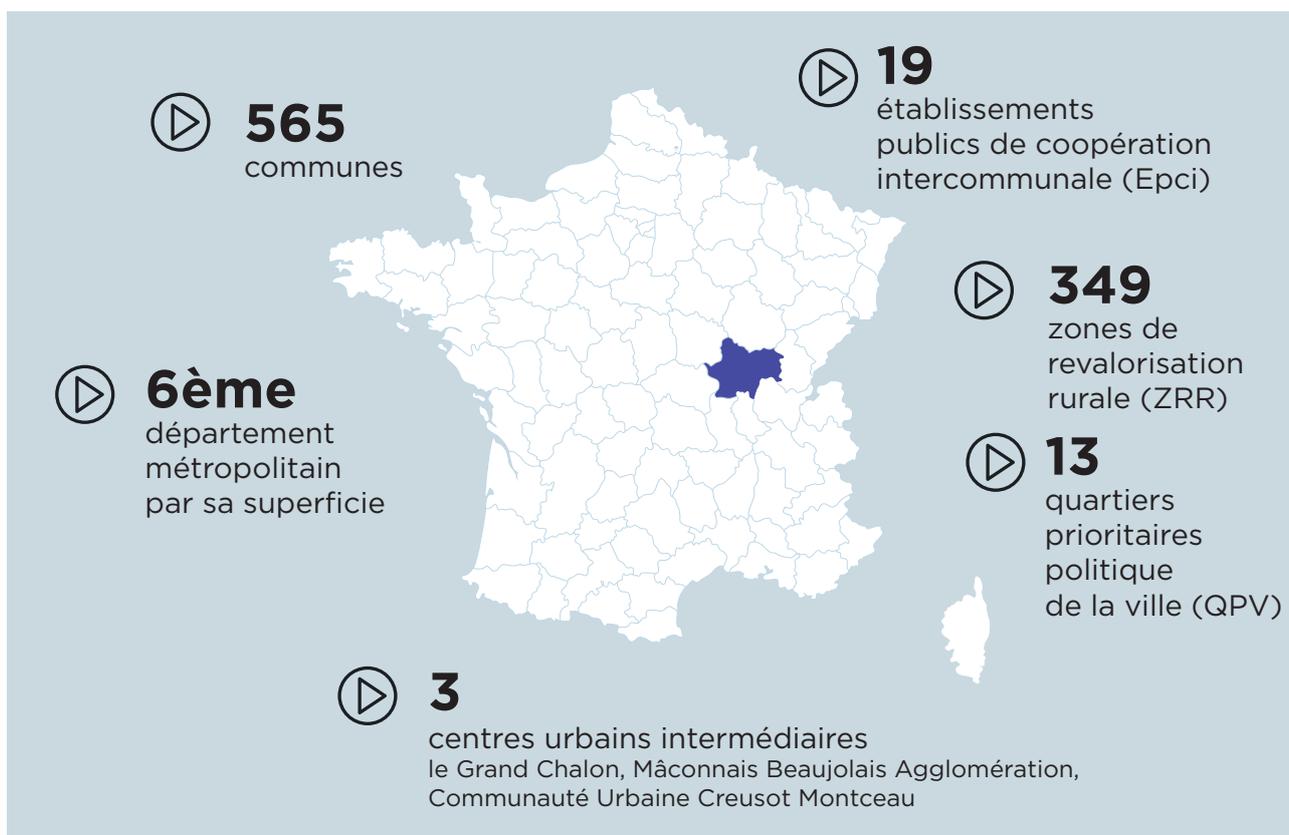
- du territoire ;
- des familles ;
- des services qui leur sont actuellement offerts, en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT



LE TERRITOIRE



LES HABITANTS

547 200
Saône-et-Loiriens

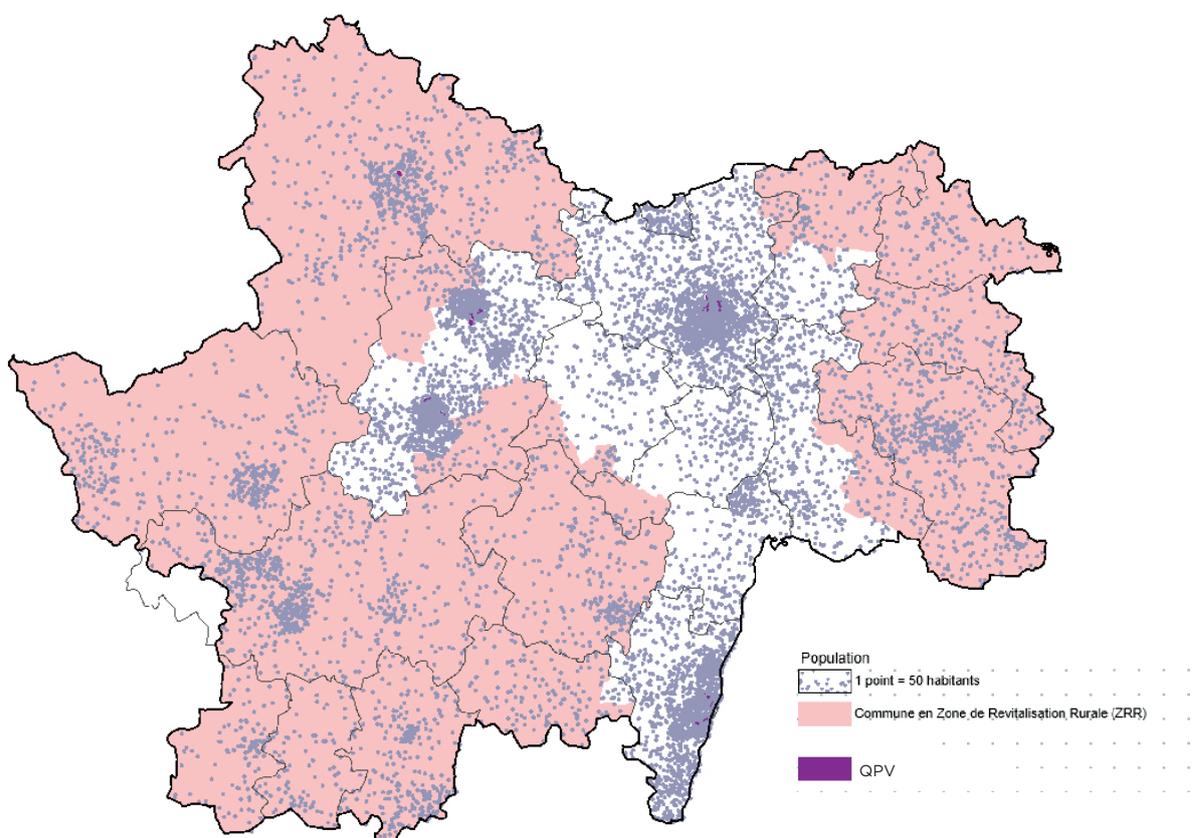
54 %
résident en zone rurale

La population du territoire, 574 200 habitants de 2022, est en baisse depuis quelques années, diminution qui devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies.

Territoire globalement plutôt rural, le département présente un vieillissement de sa population plus important qu'au niveau national, avec une part de personnes de plus de 60 ans qui ne cesse d'augmenter (de 27,4 % en 2008 à 32,8 % en 2019), tendance qui devrait se poursuivre.

Le taux de natalité est, à l'inverse, en baisse constante depuis plusieurs années (- 6,8 % entre 2018 et 2022), et inférieur au taux national (0,85 % contre 1,09 en 2020).

Population et maillage infra-départemental



LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES



6,5 %

taux de chômage
au 4^{ème} trimestre 2022
(7,2 % au national)



12,8 %

taux de pauvreté (*)
en 2022 (14,4 % au national)

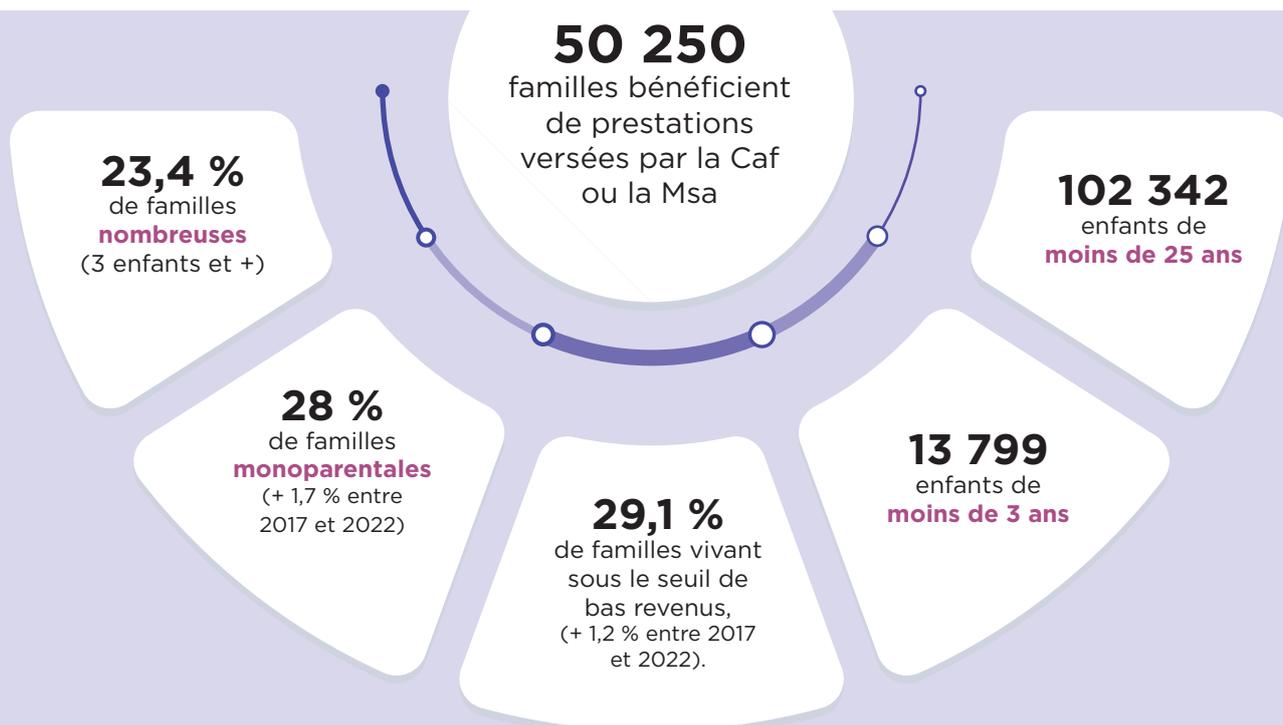
(*) *taux de pauvreté : revenu minimum nécessaire pour vivre décemment, correspondant à 60 % du niveau de vie médian de la population soit un revenu disponible de 1 102 pour une personne seule (données 2019)*

A RETENIR...

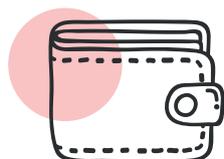
- Le département de Saône-et-Loire présente une très grande superficie et une diversité importante de territoires (trois zones urbaines de taille moyenne, de nombreuses zones rurales, des quartiers prioritaires "politique de la ville",...) se traduisant par des différences significatives notamment en terme de dynamisme économique, de population ou de mobilité. Il se caractérise également par un nombre élevé de communes et d'Epci.
- La tendance à la baisse de la natalité et au vieillissement de la population est plus prononcée qu'au niveau national, et se traduit par une diminution du nombre d'habitants.
- En moyenne départementale, les marqueurs de pauvreté sont moins présents qu'au niveau national.

LES FAMILLES DU DÉPARTEMENT

Source : chiffres 2022



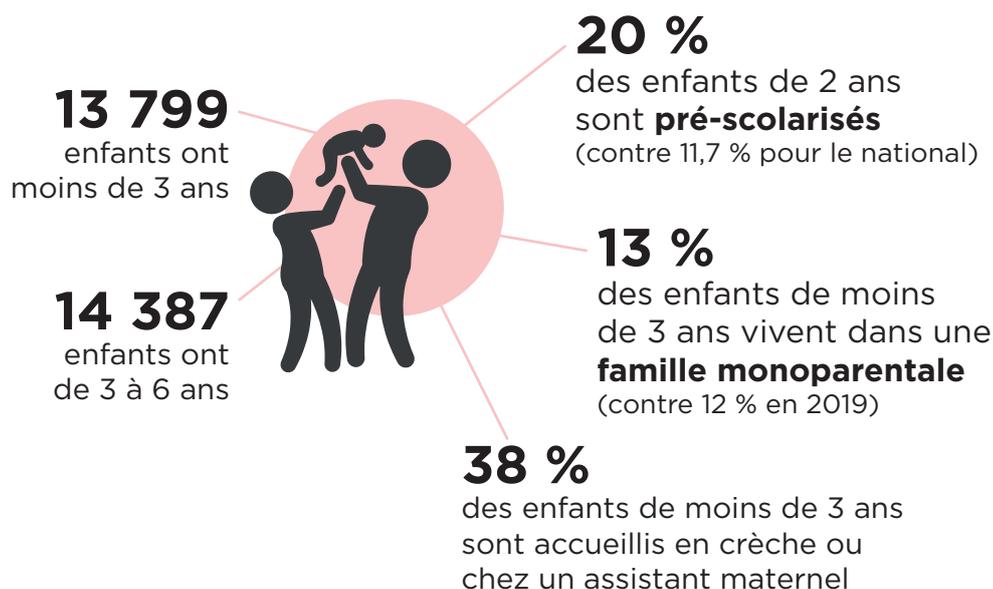
PRÉCARITÉ



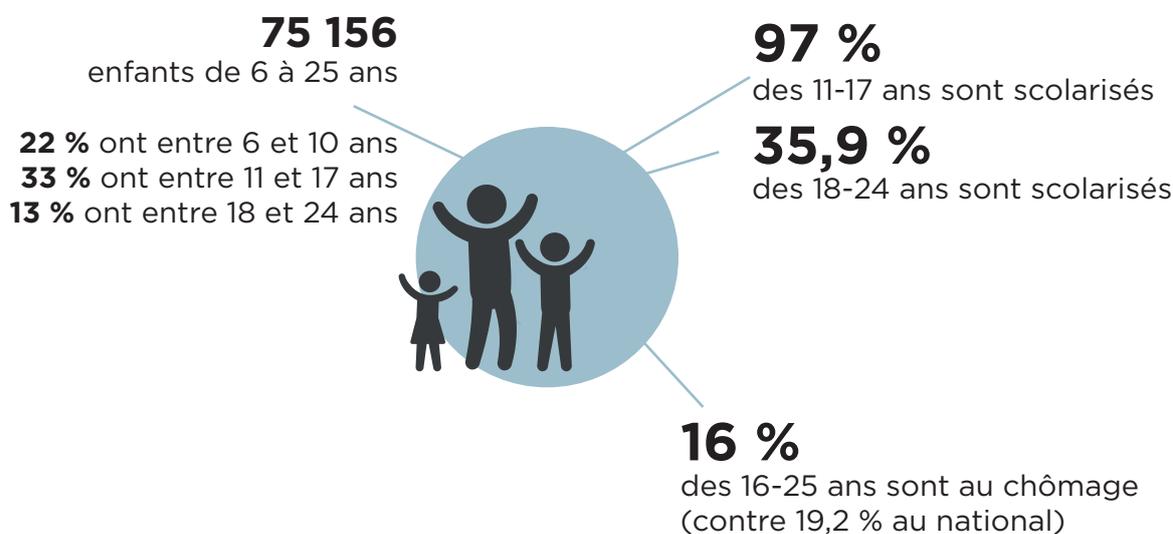
33 % des enfants (soit 1 sur 3) vivent dans une famille à bas revenus.

60 % des familles monoparentales (soit 3 sur 5) vivent sous le seuil de bas revenus, leur nombre a augmenté de 2,2 % entre 2017 et 2022.

LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS



LES JEUNES DE 6 A 25 ANS



A RETENIR...

- La Caf et la Msa connaissent près des trois-quarts des familles du département. La part des familles monoparentales est en augmentation depuis 2017, elles représentent désormais un quart des familles et 13% des enfants y vivent.
- Les enfants qui vivent dans une famille pauvre sont également de plus en plus nombreux : ils représentent désormais un tiers des enfants.
- Au global, le nombre d'enfants est en baisse. Enfin, est à noter un taux de préscolarisation des enfants plus important dans le département.

LES ÉQUIPEMENTS ET LES DISPOSITIFS EXISTANTS



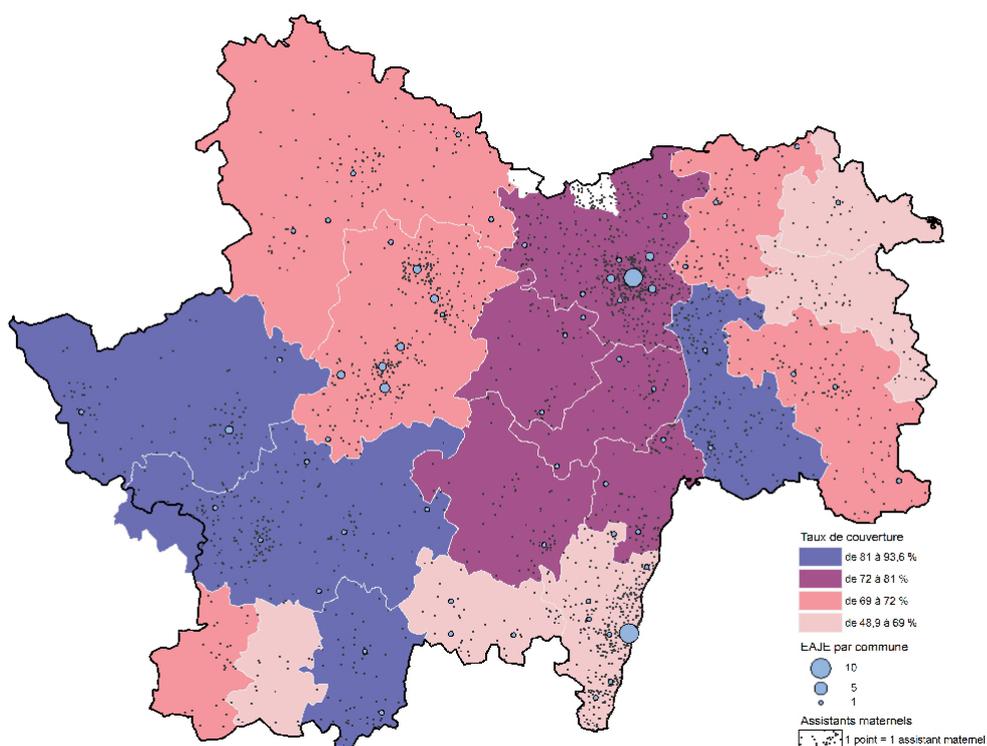
Le taux de couverture dans le département (indicateur qui mesure la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil «formels» pour 100 enfants de moins de 3 ans) s'établit en 2021 à 72,9 % : il est très supérieur au taux national (de 59,36 %). Il est en progression de 1,21 point entre 2016 et 2021, mais a amorcé une diminution entre 2020 et 2021.

Des disparités existent entre les différents territoires : notamment un taux plus faible dans 2 des 3 zones urbaines (Mâconnais Beaujolais Agglomération et la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau) et dans certains territoires ruraux (Communautés de communes du Grand Autunois Morvan, de Semur-en-Brionnais, de la Bresse Nord Intercom et de Bresse Revermont).

Taux de couverture : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Mode d'accueil "formels" : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle

Offre d'accueil et taux de couverture petite enfance



■ **94**

structures en mode PSU
(prestation de service unique,
à savoir structure bénéficiant
d'une aide au fonctionnement
versée par la Caf)
pour **2 098 places**

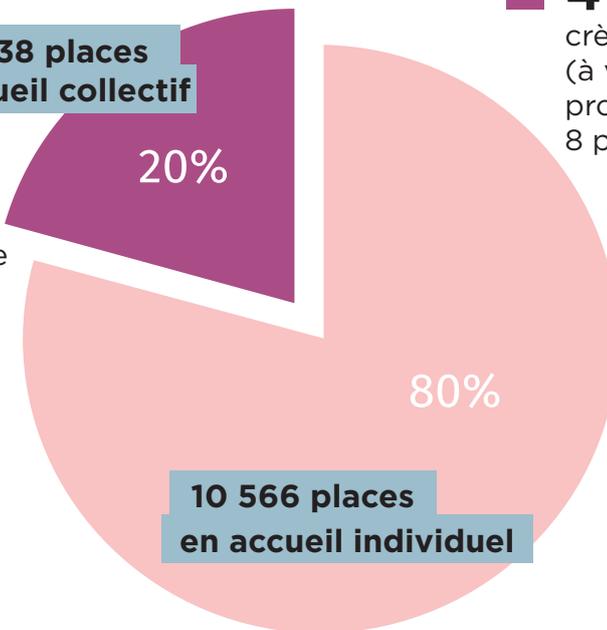
■ **50**

structures en mode PAJE
(prestation d'accueil du jeune enfant,
aide versée au parent qui bénéficie
du complément de libre choix de
mode de garde)
pour **540 places**

■ **178**

places créées en
établissements
d'accueil du jeune
enfant (Eaje)
entre 2020
et 2022

**2 638 places
en accueil collectif**



■ **4**

crèches Avip
(à vocation d'insertion
professionnelle) avec
8 places disponibles

■ **2 899**

assistants maternels en 2022
soit une diminution de 17 % depuis 2019

■ **34,1 %**

des assistants maternels
en activité ont plus de 55 ans
contre 33 % au national

■ **14,8**

assistants maternels
pour 100 enfants

■ **+ 47 %**

de maisons d'assistants maternels
entre 2019 (43) et 2023 (63)

A RETENIR...

- Le taux de couverture petite enfance est plutôt satisfaisant en Saône-et-Loire au regard du taux national mais les disparités sont fortes entre les territoires.
- L'accueil individuel, en dépit d'une diminution des assistants maternels en activité, ces dernières années, est très largement représenté : il représente 80 % (contre 54 % au niveau national).
- L'accueil collectif ne représente que 20 %.

JEUNESSE

accueils de loisirs	nbre d'heures d'ouverture
192	4 770 531
79 Alsh périscolaires 76 Alsh extrascolaires 37 Alsh ados	contre 3 527 451 en 2019



D'autres services ou dispositifs sont également présents :
7 points infos jeunes, 4 foyers de jeunes travailleurs, 1 comité local pour le logement autonome des jeunes, 20 promeneurs du Net.

A RETENIR...

Le maillage territorial des accueils de loisirs sans hébergement est cohérent avec la répartition des enfants sur le territoire. Le nombre d'établissements est passé de 144 en 2019 à 192 en 2022.

ZOOM SUR LE HANDICAP



1 685 familles bénéficient de **l'allocation aux adultes handicapés**

- > soit 3,5 % des familles
- > et augmentation de 5 % entre 2019 et 2022

3 827 enfants bénéficient de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé**

- > soit 8 % des familles
- > et augmentation de 21,6 % entre 2019 et 2022

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



Accompagnement à la scolarité

- **23** opérateurs en 2022
- **1 084** enfants pris en charge en 2022 (1 525 en 2019).
- **855** familles bénéficiaires du dispositif en 2022 (1 300 en 2019).
- 2/3 des enfants en écoles primaires et 1/3 en collèges.
- 2/3 des familles relevant des politiques de la ville en 2022



Médiation familiale

- **5** services conventionnés en 2022 (comme en 2019) avec changement de gestionnaires et d'implantation
- **182** médiations effectuées en 2022 (309 en 2019).



Espaces de rencontre

- **4** structures en 2022
- **5 332** heures d'ouverture au public (5 064 en 2019)



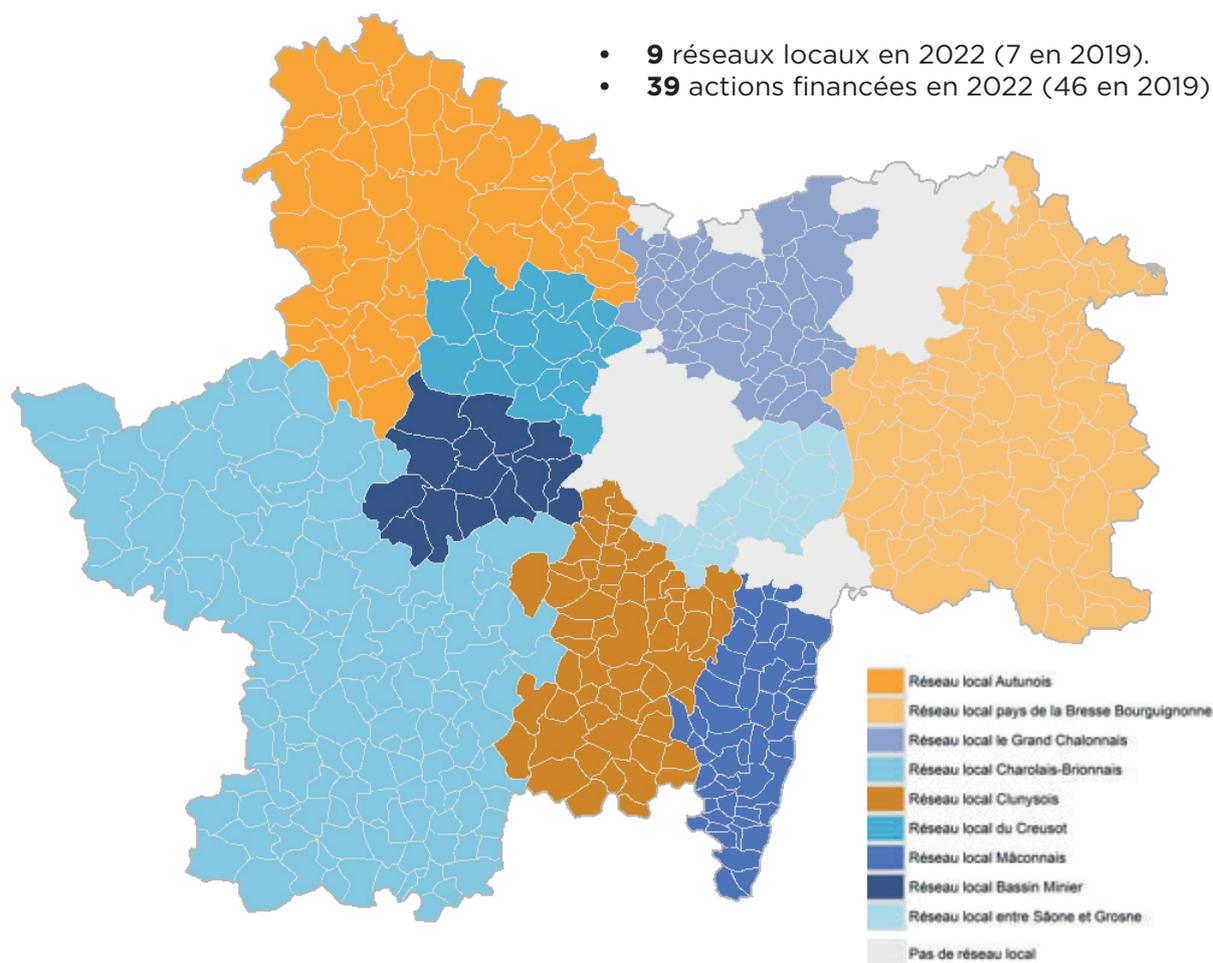
Lieux accueil enfants parents

- **15** Laep (13 en 2019) avec **1 941** heures d'ouverture en 2022
- **2** Laep situés en quartiers politique de la ville (Torcy et un accueil itinérant assuré par le Grand Chalons dans le quartier des Prés St Jean à Chalon-sur-Saône).
- **5** Laep situés en zone de revitalisation rurale (Louhans, Autun, Paray-le-Monial, La Clayette, Charolles).
- **429** familles accueillies

Le **réseau Parents 71** est un lieu d'échanges, de partage, de confrontation des pratiques, de mutualisation des connaissances, de réalisation d'actions en direction des parents et des professionnels.

Il s'adresse à toutes les familles ainsi qu'aux professionnels et bénévoles investis dans le soutien à la parentalité.

Implantation des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents



A RETENIR...

- L'offre d'équipements et de dispositifs de soutien à la parentalité est diversifiée et tend à couvrir l'ensemble du département. Depuis 2019, les dispositifs de soutien à la parentalité se sont renforcés : notamment le Réseau Parents71 (Réaap) avec la création de 2 réseaux locaux et les Laep avec l'ouverture de 2 nouveaux services.
- Concernant le Clas, malgré une stabilité du nombre de gestionnaires, le nombre d'enfants et de familles pris en charge diminue. Ce constat s'explique par une évolution du référentiel national.
- Pour améliorer la qualité de l'accompagnement des enfants, de nouveaux critères encadrent le dispositif : un nombre d'enfants moins important par collectif, un meilleur niveau de qualification des coordonnateurs, un encadrement par deux animateurs.
- Les services de médiation familiale ont connu récemment une baisse d'activité, du fait de postes non couverts sur les territoires. La composition des équipes (de 0,5 à 1,5 Etp de médiatrice familiale par service) n'a pas permis de maintenir l'activité attendue.



**NOS PRINCIPES FONDATEURS
POUR CE SCHÉMA**

NOS PRINCIPES FONDATEURS POUR CE SCHÉMA

Lors de la phase de bilan et d'élaboration de ce schéma, il nous a semblé indispensable de définir la façon dont nous souhaitons travailler collégalement, pour que demain nous mobilisions utilement nos énergies au service des ambitions de ce schéma.

Nous avons ainsi défini 6 principes clé, qui structureront notre travail partenarial au sein de ce schéma.



UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI MAINTENU, INTÉGRANT LA THÉMATIQUE DE LA JEUNESSE

Si les services aux familles définis par le Code de l'action sociale et des familles sont a minima les modes d'accueil du jeune enfant et les dispositifs de soutien à la parentalité, **nous décidons d'y maintenir, comme dans les 2 précédents schémas, la thématique de la jeunesse.**

Dans une logique de continuum des services aux familles, le périmètre du schéma couvre ainsi les services aux familles sur le territoire depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, et se situe au carrefour de 3 politiques publiques majeures pour les services aux familles.

PETITE ENFANCE

+

SOUTIEN À LA
PARENTALITÉ

+

JEUNESSE

UNE APPROCHE TRANSVERSALE CONFORTÉE

Comme les précédents, ce 3ème Sdsf embrassera de façon décloisonnée les problématiques **petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité**, afin d'éviter les approches en silo et de s'inscrire dans une vision globale :

- Les ambitions et orientations seront volontairement transverses, même si une attention forte et soutenue sera portée, en lien avec le service public petite enfance, à la thématique petite enfance ;
- Les modalités de gouvernance également.

UN CARACTÈRE SUBSIDIAIRE RENFORCÉ

Au-delà de l'articulation avec les démarches nationales, nous veillerons à la bonne articulation de ce schéma avec les autres démarches, départementales ou locales, entreprises dans le département : schéma unique des Solidarités, Pedt, Cpog et Ctg, démarche "Grandir en milieu rural", Politique de la Ville,... **Nous souhaitons que ce schéma soit véritablement le reflet de nos coopérations au-delà de nos champs d'intervention de droit commun.**

Nous faisons le choix de concentrer les actions de ce schéma sur ce que nous souhaitons entreprendre de nouveau, ensemble : sur les projets qui nécessitent une véritable action en synergie.

En effet, chacun des acteurs signataires dispose déjà de son propre cadre de référence, de son propre schéma et de nombreuses actions en matière de services aux familles sont déjà mises en œuvre au quotidien par les différents partenaires du schéma : les principales sont répertoriées en annexe.

UNE DIMENSION VIVANTE ET AGILE

Nous souhaitons que les actions entreprises puissent être le reflet des préoccupations du territoire, être en prise avec les réalités et prendre en compte d'éventuels enjeux émergents et opportunités. Il nous a semblé fondamental, dans cet objectif, que ce 3ème schéma soit davantage un cadre de référence qu'un document programmatique : il fixe un cap, des ambitions et des orientations, au sein desquelles nous agissons.

Le programme d'action sera revisité régulièrement et soumis chaque année au Cdsf.

DE LA SIMPLICITÉ ET DU PRAGMATISME

Nous souhaitons que les actions entreprises dans le cadre du schéma :

- **Soient volontairement resserrées sur un faible volume simultané** pour être en lien avec nos capacités à faire, pour y concentrer nos énergies afin d'améliorer leur impact ;
- **Soient concrètes**, pour pouvoir en évaluer les résultats, les diffuser et les voir essaimer ;
- **Soient en adéquation avec nos ambitions** et visent à répondre à un enjeu repéré sur le territoire ;
- **Soient en prise avec des réalités concrètes**, en privilégiant l'approche territoriale des sujets.

En lien avec ce principe, ce schéma se veut aussi simple, court et synthétique dans son contenu.

UNE COLORATION INNOVATION

Il nous semble que l'innovation territoriale constitue un levier intéressant pour repenser et renouveler nos approches des thématiques, dans un contexte socio-économique en perpétuelle évolution, et dans un paysage institutionnel où de nombreuses actions sont déjà conduites par chacun. **Nous souhaitons travailler cette dimension innovation autour de différentes dimensions :**

- Un travail de détection et recherche de nouveaux acteurs ;
- Des espaces de conception de solutions nouvelles, lieux d'incubation, laboratoires d'expérimentation ;
- Des lieux et temps de repérage d'initiatives et de pratiques inspirantes ;
- Des modalités de soutien renforcé à l'expérimentation.



**LES AMBITIONS
QUE NOUS PORTONS**

LES AMBITIONS QUE NOUS PORTONS

NOTRE VISION, NOS CONVICTIONS ET AMBITIONS

Nous souhaitons faire en sorte que ce schéma, et le travail de coopération qu'il emporte, permette de travailler conjointement sur l'amélioration des services offerts aux familles - parents et enfants - de Saône-et-Loire, en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité : qu'il vienne ainsi à la fois conforter le bon niveau de service offert, et soutenir son amélioration quand nous l'estimons nécessaire.

Les ambitions que nous portons pour ce schéma reposent sur une conviction centrale, la conviction qu'offrir des services aux familles de qualité, c'est la combinaison de trois ingrédients clés :

- Des territoires couverts de façon harmonieuse.
- Un haut niveau de service offert.
- Une bonne prise en compte des besoins.

Chacun de ces ingrédients nous invite à identifier 3 publics ou acteurs principaux et complémentaires de notre futur schéma demain, en direction desquels et avec lesquels nous agirons :

- **Les décideurs :** les structures (communes, intercommunalités, associations, entreprises, ...) qui peuvent faire le choix d'implanter un service.
- **Les professionnels de terrain des différents services et équipements,** qui sont les acteurs de terrain qui travaillent au quotidien pour mettre en œuvre concrètement ces services.
- **Les publics :** les parents, les enfants, les jeunes, dont l'écoute est essentielle pour que les services proposés soient en adéquation avec les besoins.

CES 3 INGRÉDIENTS CLÉ ET CES 3 TYPES D'ACTEURS VIENNENT STRUCTURER LES 3 AMBITIONS QUE NOUS PORTERONS :

- 1. DES DÉCIDEURS MOBILISÉS SUR LE SUJET, AU SERVICE D'UNE COUVERTURE ÉQUILIBRÉE ET HARMONIEUSE DU TERRITOIRE**
- 2. DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS AUTOUR DE SERVICES DE QUALITÉ**
- 3. DES PUBLICS INFORMÉS, PRIS EN COMPTE ET ASSOCIÉS**

Et en filigrane de ces ambitions, nous veillerons à bien prendre en compte :

- La nécessité de requestionner nos approches, et de nous inscrire dans une logique d'innovation sociale.
- Les enjeux écologiques et environnementaux.



**UNE
RAISON
D'ÊTRE**

Mettre en place en direction
des 50.000 familles de Saône-et-Loire
des services de qualité en matière
de petite enfance, enfance,
jeunesse et parentalité.



**UNE
CONVICTION
POUR SERVIR
CETTE
RAISON
D'ÊTRE**

**DES SERVICES DE QUALITÉ,
C'EST UN TRIPTYQUE**

Des décideurs engagés au service
d'une couverture équilibrée et
harmonieuse du territoire.
Des professionnels engagés.
Des publics concernés et pris en compte.



**EN
FILIGRANE**

**UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ENJEUX
ÉCOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX**

UNE COLORATION INNOVATION

Détection de nouveaux acteurs, mutualisation
Recherche de solutions nouvelles, hybridation
Soutien renforcé, inspiration, incubation,
expérimentation, essaimage

AMBITION 1

DES DÉCIDEURS MOBILISÉS, AU SERVICE D'UNE COUVERTURE ÉQUILIBRÉE ET HARMONIEUSE DU TERRITOIRE

Concernant les services en matière de petite enfance, si la Saône-et-Loire se caractérise par un niveau de couverture nettement plus élevé que la moyenne nationale, plusieurs enjeux se posent malgré tout du fait :

- De **vraies disparités territoriales au sein du département**, avec des zones qui restent nettement moins couvertes ;
- D'une offre d'accueil très majoritairement portée par l'accueil individuel (ou regroupé) mais peu par l'offre collective, alors même qu'elle porte de l'intérêt en matière d'accessibilité, de mixité notamment ;
- De **difficultés de maintien de l'offre existante** : du fait notamment de la diminution de l'offre individuelle qui pourrait se traduire par une diminution de notre taux de couverture.

Concernant les services en matière d'enfance, jeunesse et parentalité, si le niveau de couverture départemental est globalement satisfaisant, il reste des zones non ou peu couvertes.

Le contexte nous invite donc à agir de façon volontariste sur le sujet pour, selon les territoires, venir préserver ou développer l'offre existante.

L'enjeu de cette ambition est donc à fois :

- Un enjeu de **maintien global** du niveau de l'offre, notamment en évitant les réductions d'offres ;
- Un enjeu de **développement ciblé** sur les territoires qui sont aujourd'hui moins bien couverts ;
- Un enjeu de **développement d'offres plus spécifiques** pour les territoires présentant des difficultés particulières ou des besoins plus particuliers (par exemple en matière d'horaires atypiques ou d'itinérance des dispositifs) ;
- Un enjeu de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, avec par exemple des sujets de mixité, ... ;
- Et globalement un enjeu à la fois de conviction pour inciter les décideurs à développer des services, et un enjeu fort d'accompagnement des projets.

Cette ambition nous amènera à travailler en proximité avec les élus, communaux et intercommunaux, et notre volonté d'innovation sociale nous conduira certainement à :

- Rechercher de nouveaux acteurs, au-delà des acteurs institutionnels traditionnels, notamment du côté des entreprises ou de l'économie sociale et solidaire ;
- Imaginer et expérimenter de nouvelles formes de services, plus hybrides (par exemple les nids maternels ou des lieux expérimentant de nouvelles formes d'accompagnement des initiatives adolescentes) ;
- Repérer et soutenir des dispositifs innovants (incubateur de Mam par exemple).

En matière de petite enfance, concernant cet axe, nous serons attentifs aux évolutions portées dans le cadre du futur service public petite enfance.



AXE

LES DECIDEURS / LES TERRITOIRES

**C'EST QUOI
L'AMBITION OU
L'INTENTION
POURSUIVIE ?**

Des territoires couverts de façon équilibrée et harmonieuse, avec une attention plus poussée pour certains territoires.

**UNE AMBITION
AUTOUR DE
3 ORIENTATIONS**

- 1. Maintenir l'offre existante.**
- 2. Augmenter l'offre sur le territoire, avec une attention renforcée en direction des territoires les moins couverts.**
- 3. Développer des offres complémentaires sur des territoires avec des besoins spécifiques.**

En clair : on ne ferme pas d'offre, on en développe sur les secteurs les moins bien pourvus, on crée des offres particulières pour des besoins plus singuliers.

AMBITION 2

DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS AUTOUR DE SERVICES DE QUALITÉ

Travailler sur la qualité des services aux familles, c'est faire en sorte qu'ils favorisent l'épanouissement des enfants et des parents.

Plusieurs éléments de contexte :

- › De nombreux services et dispositifs, sans toujours des liens entre eux ;
- › Des pénuries de professionnels dans plusieurs secteurs professionnels des services aux familles ;
- › Des besoins en termes d'évolution des pratiques professionnelles et d'échanges entre professionnels ;
- › Des enjeux en matière d'adaptation des offres aux besoins et attentes des publics.

Travailler sur la qualité des services offerts aux publics, c'est donc travailler sur plusieurs volets complémentaires :

- › La continuité des parcours vécus par les familles, les enfants et les jeunes au quotidien pour répondre aux besoins de linéarité et de simplicité recherchées par les familles dans leurs démarches ;
- › La qualité des projets portés ;
- › La professionnalisation des professionnels et des bénévoles.

Concrètement, cette ambition nous invite à impulser et mettre en place demain des actions coordonnées autour :

- › **Du développement des temps de formation continue**, par exemple avec des temps de formations communes entre professionnels et structures qui partagent des sujets de préoccupation commun, à l'instar des temps organisés sur le 2ème schéma autour des violences éducatives ordinaires : ces actions pourront concerner des thématiques déjà identifiées par l'ensemble des acteurs du Sdsf comme prioritaires (à titre d'exemple : changement climatique, «éduquer dehors», égalité filles/garçons, accueil des enfants en situation de handicap, intégration des publics dans les projets, impact du numérique, ...) ou des sujets que feront émerger demain les acteurs de terrain ;
- › **De l'extension de l'analyse de pratiques**, qui existe aujourd'hui dans certaines structures ;
- › **De l'interconnaissance entre acteurs, tant au niveau territorial que départemental** : il s'agira notamment de poursuivre et approfondir le travail de mise en réseau, entrepris au cours des précédents schémas. Cette action permet en effet de développer les échanges de pratiques, et facilite l'essaimage des projets ;
- › **De la continuité entre tous les temps de vie de l'enfant**, autour de la mise en place d'une véritable continuité entre les dispositifs : il s'agira par exemple de travailler les liens accueils de loisirs et école notamment en milieu rural, crèches et écoles (à travers par exemple les dispositifs de classe passerelle), Clas et écoles ou entre dispositifs parentalité et structures d'accueil des enfants ;
- › **De la qualité des projets pédagogiques**, en poursuivant l'action initiée dans le précédent schéma autour de la question des démarches qualité.

Sur cet axe également, nous questionnerons nos modalités traditionnelles, en réfléchissant notamment sur :

- › Les nouvelles formes possibles de formation ou d'accompagnement (à titre d'exemple, l'expérience de crèche apprenante dans un département limitrophe) ;
- › Les possibles nouveaux acteurs.



AXE

LES PROFESSIONNELS

**C'EST QUOI
L'AMBITION OU
L'INTENTION
POURSUIVIE ?**

Des professionnels engagés autour de services de qualité

**UNE AMBITION
PORTÉE PAR
3 ORIENTATIONS**

- 1. Intensifier le travail sur l'amélioration continue des pratiques, notamment par la formation continue.**
- 2. Développer nos actions d'accompagnement des professionnels autour de la qualité.**
- 3. Travailler sur la continuité des prises en charge dans les logiques de parcours de vie.**

En clair : on intensifie nos actions sur la formation continue, on oeuvre sur la qualité des projets, on travaille le décroisement des dispositifs.

AMBITION 3

DES PUBLICS INFORMÉS, PRIS EN COMPTE ET ASSOCIÉS

Offrir un haut niveau de services aux familles de Saône-et-Loire, c'est aussi permettre une plus grande accessibilité de toutes les familles aux services et équipements, en renforcer la lisibilité et la connaissance et s'intéresser aux besoins plus spécifiques de certains publics.

Travailler en faveur d'un accès effectif aux services nous invite à :

- Faire en sorte que les services soient demain mieux connus et identifiés, à la fois par les partenaires et par les familles ;
- Faciliter la mise en relation entre les parents et les modes d'accueil et mieux éclairer le choix des familles ;
- Mieux intégrer, en lien avec la deuxième ambition, la parole des publics – enfants, parents – jeunes – dans les projets et le fonctionnement des structures et services, envisager demain qu'ils puissent solliciter des financements pour les projets qu'ils porteraient, et s'interroger sur la façon dont nous pourrions poursuivre les liens avec l'université populaire des parents qui a été créée lors du précédent schéma ;
- Poursuivre de façon volontariste, en lien avec la première ambition, le développement des équipements agréés accessibles financièrement pour toutes les familles, notamment des crèches, et permettant l'accès de tous (enfants en situation de handicap par exemple) et permettant une vraie mixité sociale ;
- Continuer à soutenir les démarches d'aller-vers pour lever les freins à l'utilisation des services.

C'est évidemment également offrir une offre d'orientation et d'accompagnement adaptée à la diversité des besoins des parents et de ceux de leurs enfants, en :

- Intensifiant nos actions en direction des publics et territoires les plus fragiles ;
- Identifiant mieux les publics qui n'utilisent pas les services offerts et les freins à cet usage ;
- Favorisant le droit au répit parental et le soutien à la fonction parentale des familles qui vivent des situations particulières ;
- Poursuivant nos efforts pour lever les freins à l'insertion des parents.

C'est enfin avoir une attention soutenue en direction des jeunes du département pour faciliter leur autonomie, notamment en :

- Renforçant le soutien en direction des lieux dédiés aux jeunes ;
- Poursuivant le développement d'actions visant la prévention et l'autonomisation des jeunes ;
- Soutenant l'émergence de lieux et projets dédiés aux jeunes expérimentant les initiatives adolescentes (favorisant leur expression, leur autonomie) ;
- Allant chercher certains jeunes qu'on ne connaît pas aujourd'hui.

Comme pour les autres ambitions, nos actions seront sous tendues par une volonté de transformer nos actions, autour par exemple :

- Une recherche de nouveaux partenaires et acteurs (université populaire des parents, associations de parents, univers culturel, ...) ;
- De nouvelles façons d'agir et d'écouter la voix des publics.



AXE

LES PUBLICS

**C'EST QUOI
L'AMBITION OU
L'INTENTION
POURSUIVIE ?**

Des publics informés, pris en compte et associés

**UNE AMBITION
PORTÉE PAR
3 ORIENTATIONS**

- 1. Renforcer l'accès effectif aux services offerts.**
- 2. Accompagner les parents et les enfants dans leur diversité et dans leur singularité.**
- 3. Adapter les offres aux besoins des jeunes.**

En clair : un accès aux services offerts amélioré / des approches attentionnées des publics / un point d'attention fort sur les jeunes.

COMMENT NOUS DÉCLINERONS CES AMBITIONS ?

Pour que notre action commune s'inscrive dans une dimension vivante, en prise avec la réalité de l'offre et l'analyse des besoins du territoire, **nous avons fait le choix que ce schéma soit un schéma d'orientations, et non un outil de programmation.**

Chaque année, nous ré-échangerons donc sur le sujet, au sein des différents espaces d'échange décrits dans le chapitre 8, pour :

- Maintenir une dynamique tout au long de la période du schéma ;
- Nous assurer d'agir au plus près des besoins et des remontées des acteurs et des familles ;
- Et pour que la programmation d'action soit aussi le résultat d'une vision partagée.

Le Comité des services aux familles sera ainsi tenu informé des réalisations, et des évolutions en matière d'offre et d'analyse des besoins.

Lui sera soumis le **plan d'action** de l'année, en déclinaison opérationnelle de nos ambitions. Ce plan d'action s'attachera à cibler des actions :

- Resserrées en nombre pour que chacun puisse s'y engager fortement ;
- Répondant à un enjeu fort au regard de nos ambitions, et du contexte singulier de notre territoire ;
- Nécessitant une mobilisation collective et un étroit travail en partenariat ;
- Venant en complément de nos actions de droit commun ;
- Présentant un caractère opérationnel.



**"CE QUE NOUS FAISONS
DÉJÀ !"**

"CE QUE NOUS FAISONS

DÉJÀ !"

Chacun des signataires du schéma œuvre au quotidien, dans le cadre de ses missions propres ou de partenariats ancrés dans les pratiques, en matière de services aux familles.

Pour répondre au mieux aux besoins des familles, nos institutions proposent en effet d'ores et déjà de nombreuses offres, qui se combinent en fonction des compétences de chacun et des situations.

Ces offres peuvent concerner tout autant :

- L'accompagnement des familles avec des interventions individualisées à domicile ou dans des lieux de proximité ;
- Le soutien aux familles avec des actions collectives ;
- Des aides financières individuelles pour les familles sous forme de subventions ou prêts ;
- L'accompagnement des partenaires qui sont au service des familles, avec de l'ingénierie dans le but de soutenir et développer les services : appui technique, aide à la maîtrise d'ouvrage pour réaliser des diagnostics, définition de schémas de développement, élaboration de plans de financement, amélioration de la qualité des projets, organisation et financement de formation, animation des réseaux, ;
- Les aides financières en direction des partenaires sous forme d'aides au fonctionnement ou à l'investissement.

Pour traduire aux mieux les ambitions du schéma, et dans la logique volontariste de subsidiarité portée par ce schéma, il nous a semblé essentiel de :

- Identifier les principales missions de droit commun que chacun des signataires assure au service des familles du département, et des ambitions portées par ce schéma ;
- Répertorier les rôles que nous assumons déjà de façon partenariale, en bilatéral ou de façon encore plus collégiale ;
- S'engager à les poursuivre et les renforcer ;
- Donner de la visibilité sur ces missions à l'ensemble des acteurs du schéma, dans une logique de meilleure connaissance du paysage institutionnel ;
- Afin de concentrer les actions futures du schéma, qui seront identifiées dans les plans d'action, sur des actions véritablement nouvelles et nécessitant une forte coopération entre nous.

Les tableaux ci-dessous répertorient ainsi les rôles et missions essentiels que chacun des partenaires assume, seul ou en partenariat, au regard des 3 ambitions portées par le schéma.

Il ne vise pas l'exhaustivité mais à donner une image simple et synthétique de ce qui se fait déjà dans le département et à montrer ainsi que le schéma, et le plan d'action qu'il porte, vient s'inscrire en complémentarité, pour renforcer et conforter, par sa dimension partenariale affirmée, ces actions de droit commun.

AMBITION 1 "DES DÉCIDEURS MOBILISÉS, AU SERVICE D'UNE COUVERTURE ÉQUILBRÉE ET HARMONIEUSE DU TERRITOIRE"

- Maintenir l'offre existante
- Augmenter l'offre sur le territoire, avec une attention renforcée en direction des territoires les moins couverts.
- Développer des offres complémentaires sur des territoires avec des besoins spécifiques.



CE QUE NOUS FAISONS ENSEMBLE



- concertations locales sur les opportunités de développement ou de maintien de l'offre
- participation conjointe aux démarches de diagnostics et d'élaboration des plans d'actions des schémas et conventions respectifs de chacun (CTG, schéma unique des solidarités, Politique de la Ville, ...)
- soutien financier à certaines structures innovantes
- soutien financier et/ou mise à disposition de professionnels accueillants en LAEP
- développement des Points Info Jeunes

CE QUE NOUS FAISONS DÉJÀ SEUL



- financement (au titre de l'investissement et du fonctionnement) des EAJE
- financement des Maisons d'Assistants Maternels
- agrément et financement des Relais Petite Enfance
- agrément et de labellisation des dispositifs de soutien à la parentalité
- financement (au titre de l'investissement et du fonctionnement) des ALSH
- impulsion, accompagnement et soutien financier de projets innovants grâce à des expérimentations
- identification et accompagnement des structures en difficulté
- financements de dispositifs et projets ciblés en QPV et ZRR
- organisation et animation des comités départementaux parentalité : médiation familiale, espaces rencontres, Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- soutien financier à l'installation des assistants maternels
- financement de l'aide à domicile pour les familles



- agrément des EAJE
- agrément des assistants maternels
- soutien financier complémentaire possible pour la construction, la réhabilitation, la rénovation des EAJE et des MAM
- soutien financier complémentaire possible pour les RPE et conseil technique pour l'aménagement des locaux
- financement des plateformes de soutien à la parentalité, et notamment des espaces rencontre, visites en présence d'un tiers et médiation familiale
- accompagnement des femmes enceintes, des parents, des enfants et des jeunes par les services départementaux, et en particulier les services de PMI



- financement et pilotage de la démarche "Programmes de Réussite Educative" dans le cadre de la Politique de la Ville
- pilotage et financement des missions locales
- financement de l'école de la 2ème chance et de l'école de production



- suivi des déclarations d'accueils collectifs de mineurs



- financement des EAJE
- financement des Maisons d'Assistants Maternels
- financement des Relais Petite Enfance
- financement des ALSH
- financement des dispositifs de soutien à la parentalité *principalement sur les territoires "Grandir en milieu rural"*

AMBITION 2 "DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS AUTOUR DE SERVICES DE QUALITÉ"

- Intensifier le travail sur l'amélioration continue des pratiques, notamment par la formation continue
- Développer nos actions d'accompagnement des professionnels autour de la qualité
- Travailler sur la continuité des prises en charge dans des logiques de parcours de vie



CE QUE NOUS FAISONS ENSEMBLE



- organisation et animation de réunions départementales à destination des directeurs d'EAJE et des animatrices de RPE
- animation de la Plateforme Infos RAM 71
- pilotage du réseau départemental "Parents 71"
- organisation de journées départementales pour les professionnels du soutien à la parentalité : les réseaux locaux "Parents 71" et les animateurs et coordonnateurs du CLAS
- organisation de formations sur des thématiques d'actualité (exemple : les VEO)
- rédaction et publication de la revue "L'Echo des AssMat"
- financement du BAFA
- coordination sur les critères d'accueil en ACM pour les enfants de moins de 6 ans

CE QUE NOUS FAISONS DÉJÀ SEUL



- animation du réseau départemental "Parents 71"
- organisation de formations pour les professionnels de la médiation familiale, des espaces rencontres et des lieux d'accueil enfant-parent
- soutien des pratiques des assistants maternels avec les Relais Petite Enfance (mise en place d'analyse de la pratique et de formations)



- accompagnement technique, avis de conformité des lieux et contrôle de la qualité des lieux d'accueil des jeunes enfants dans les EAJE et en MAM



- financement et organisation de formations pour les postes d'adultes relais sur le cadre scolaire et l'accompagnement des familles



- animation, instruction et évaluation de la dynamique des PEDT
- animation d'un réseau des directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs avec de la formation continue (programme annuel animateurs et directeurs) et l'organisation d'un forum annuel
- vérification de l'honorabilité des encadrants d'accueil des ACM
- organisation des jurys annuels du BAFA, suivi des candidats
- soutien de l'emploi associatif avec des postes Fonjep "jeunesse éducation populaire"



- soutien financier aux collectivités et associations pour accompagner des projets portant sur les thématiques Enfance-Parentalité-Jeunesse via un appel à projet dans le cadre du plan "Grandir en milieu rural"

AMBITION 3 "DES PUBLICS INFORMÉS, PRIS EN COMPTE ET ASSOCIÉS"

- Renforcer l'accès effectif aux services offerts
- Accompagner les parents et les enfants dans leur diversité et singularité
- Adapter des offres aux besoins des jeunes



CE QUE NOUS FAISONS ENSEMBLE



- accompagnement des Plans mercredis
- pilotage et financement du Pôle Enfance Handicap
- pilotage et financement du dispositif Promeneurs du Net Jeunes 71
- pilotage et financement de l'appel à projets annuel "Parents 71"
- financement de la Maison des Ados
- financement du programme d'insertion GERE (garde d'enfants/relais emploi)
- portage commun et financement d'un appel à projets Jeunes
- labellisation des crèches AVIP

CE QUE NOUS FAISONS DÉJÀ SEUL



- gestion et mise à jour du site d'information monenfant.fr
- financement de postes de surencadrement en EAJE et ALSH pour l'accueil d'enfants en situation de handicap
- organisation et financement du dispositif local "Droit au répit" pour les parents ayant un enfant en situation de handicap
- financement de postes dédiés à l'accompagnement d'actions et projets en direction des jeunes
- financement des crèches AVIP
- soutien financier pour l'accueil d'enfants en situation de handicap et pour la mixité
- financement de dispositifs dédiés aux jeunes : CLAP, Sac'ados, etc...



- financement de techniciens de l'intervention sociale et familiale, en prévention et protection de l'enfance
- actions de sensibilisation aux VEO en direction des familles



- financements d'actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la Politique de la Ville
- financement de dispositifs pour les jeunes : vacances apprenantes, chantiers éducatifs, ateliers d'éveil sportif, lutte contre le harcèlement scolaire
- financement de plateformes et associations pour la levée des freins sociaux et professionnels en faveur des jeunes
- financement des crèches AVIP dans les quartiers QPV



- portage du dispositif du Service National Universel pour les jeunes de 15 à 17 ans
- portage de dispositif du Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap
- financement du dispositif "Colos apprenantes"
- financement d'actions / projets innovants dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire selon un appel à projet renouvelé chaque année



- gestion et mise à jour du site d'information de la MSA
- soutien financier pour la poursuite d'études des jeunes et pour les jeunes actifs agricoles et un appel à projets annuel



**LA FAÇON DONT NOUS ALLONS
TRAVAILLER ENSEMBLE**

LA FAÇON DONT NOUS ALLONS TRAVAILLER ENSEMBLE

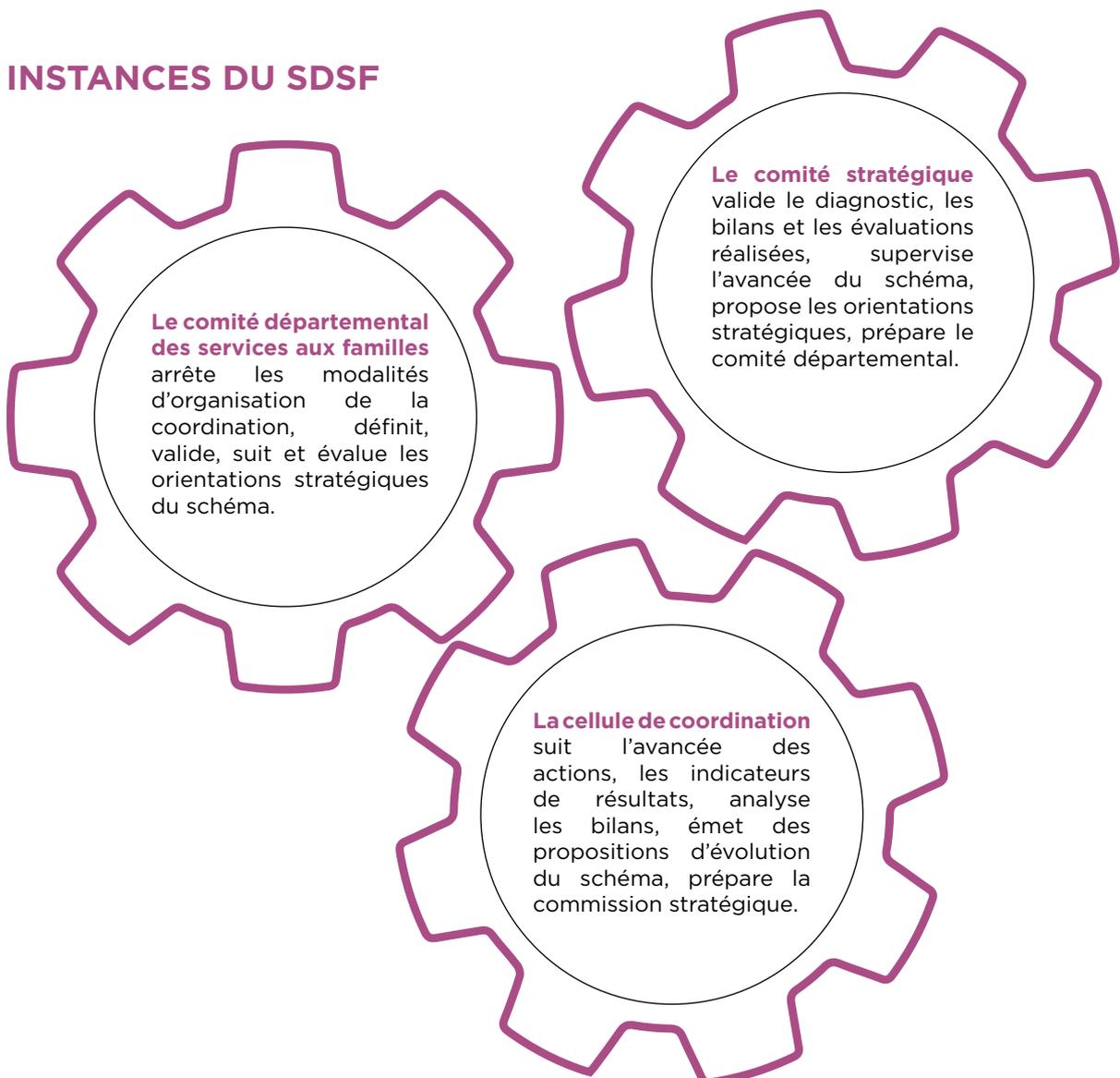
Pour concrétiser les ambitions portées par ce schéma et mener à bien les objectifs associés, nous nous engageons à animer une **démarche partenariale**.

Nous agissons à 3 niveaux de concertation complémentaires :

- un comité des services aux familles, instance politique de ce schéma ;
- un comité stratégique, instance stratégique ;
- une cellule de coordination, instance opérationnelle.

Par ailleurs, nous mettrons en place des **groupes de travail** pour mener à bien les objectifs du schéma et les actions qui y seront associées. Ces groupes seront composés de représentants des partenaires du schéma, suivant leurs champs d'expertise, ainsi que de membres associés, invités à contribuer aux travaux. Ils pourront également associer des représentants des familles.

LES INSTANCES DU SDSF



LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Présidence	Etat	Préfet
Vice-présidence	Caf	Président
	Conseil départemental	Président
	Représentant des collectivités territoriales	Maire ou président
Missions	<p>Il est chargé de gouverner, définir, suivre et évaluer les actions définies dans le cadre du schéma des services aux familles</p> <p>Il s'assure de la bonne articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de services aux familles</p> <p>Il adopte le plan d'actions annuel et est informé sur le bilan de sa mise en œuvre.</p>	
Fréquence des réunions	1 fois par an minimum	
Secrétariat	Caf	

<p>Membres nommés par arrêté</p> <p><i>Pour chacun des membres, un suppléant est désigné.</i></p>	4 représentants des services du Département, dont le médecin responsable de la Pmi et le directeur de la MdpH ou leurs représentants
	Le directeur responsable de la formation des services du Conseil régional
	3 représentants des services de l'Etat : le directeur départemental chargé de la cohésion sociale, le directeur des services départementaux de l'Education Nationale et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou leurs représentants
	4 maires ou présidents d'EPCI
	Le délégué départemental de l'Agence régionale de santé
	Un magistrat désigné par le premier président de la Cour d'appel
	Un administrateur de la Caisse de mutualité sociale agricole
	4 représentants des services de la Caf ou de la Msa, conjointement désignés par leurs directeurs
	5 représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'EAJE ou de soutien à la parentalité, dont au moins un représentant du secteur public, du secteur privé non-lucratif, du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels désignés par le préfet sur proposition des vice-présidents
	5 représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, sur proposition des organisations professionnelles représentatives
	1 représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations professionnelles représentatives des particuliers employeurs
	1 représentant des employeurs privés conjointement désigné par les chambres consulaires
	1 représentant des employeurs publics du département
	Le président de l'Udaf ou son représentant ainsi que deux parents d'enfants sur proposition du président de l'Udaf
2 personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents	

LA COMMISSION STRATÉGIQUE

Pilotage	Etat	Direction de la DDETS
	Caf	Secrétaire général Cdsf
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Valider le diagnostic, les bilans et les évaluations réalisées - Superviser l'avancée du schéma et les indicateurs de résultats - Proposer les orientations stratégiques et les objectifs associés - Valider les actions proposées par la cellule de coordination - Valider la méthodologie de pilotage du schéma - Proposer le plan d'actions annuel - Proposer le bilan annuel - Préparer le comité départemental 	
Membres	Caf	Directrice Sous-directrice action sociale Référént du schéma
	DDETS	Directeur départemental
	Département	Directrice adjointe aux solidarités Direction Enfance et Familles
	Mutualité sociale agricole	Directrice
	Education nationale	Directrice Académique des services de l'Education nationale Direction du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports
Fréquence des réunions	3 à 4 réunions par an	

LA CELLULE DE COORDINATION

Animation et secrétariat	Caf	Secrétaire général Cdsf Référént du schéma
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'avancée de la réalisation des actions - Suivre les indicateurs de résultats - Analyser les bilans et évaluations réalisées - Emettre des propositions d'évolution pour le schéma (orientations stratégiques, objectifs à atteindre, pilotage et gouvernance...) - Préparer la commission stratégique 	
Membres	Caf	Secrétaire général Cdsf Référént du schéma
	DDETS	Chef de service de l'Egalité des chances, accès à l'emploi
	Département	Représentants des différents champs du Sdsf
	Mutualité sociale agricole	Travailleur social spécialisé Familles, Jeunes et territoires
	Education nationale	Conseillère technique départementale Responsable du service départemental de la Jeunesse, de l'engagement et des sports
	Udaf	Directrice des services
	Pilotes	Tous les pilotes en charge de la réalisation des actions
Fréquence des réunions	3 à 4 réunions par an	

ANNEXE : UN GLOSSAIRE POUR DÉCODER NOS SIGLES

AAD	Aide à domicile
AAH	Allocation adulte handicapé
ACM	Accueil collectif des mineurs
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
AVIP	Crèche à vocation d'insertion professionnelle
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CDSF	Comité départemental des services aux familles
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
COG	Convention d'objectifs et de gestion
CPOG	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion
CTG	Convention territoriale globale
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EN	Education nationale
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ER	Espace de rencontres
ETP	Équivalent temps plein
LAEP	Lieu d'accueil enfants-parents
MAM	Maison d'assistants maternels
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapées
MF	Médiation familiale
MSA	Mutualité sociale agricole
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PALA	Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil
PDN	Promeneur du Net
PEDT	Projet éducatif de territoire
PMI	Protection maternelle et infantile
PRE	Programme de réussite éducative
PS	Prestation de service
PSU	Prestation de service unique
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RPE	Relais petite enfance
SDJES	Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports
SDSF	Schéma départemental des services aux familles
UDAF	Union départementale des associations familiales
UPP	Université populaire de parents
ZRR	Zone de revitalisation rurale

Contact

Fayçal MOUMJID

Attaché de direction action sociale - Référent Sdsf
Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire
177 rue de Paris - 71024 Mâcon cedex 9
tél : 06 28 56 10 32
mail : faycal.moumjid@caf71.caf.fr